

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de  
promotion sociale de la Promotion de Bruxelles et de  
la Recherche scientifique du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

---

12 JANVIER 2026

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2026 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 Questions orales à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche (article 82 du règlement)</b>	<b>5</b>
1.1 Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Exonération du précompte des chercheurs» .....	5
<b>2 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)</b>	<b>7</b>
2.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme du chômage et enseignement pour adultes».....	7
2.2 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Suivi des élèves à l'issue de la sixième année de l'enseignement technique de qualification».....	9
<b>3 Interpellation de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Une rentrée 2026 en première année secondaire improvisée et non concertée» (article 78 du règlement)</b>	<b>13</b>
<b>4 Question orale de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Organisation de la première année secondaire» (article 78 du règlement)</b>	<b>13</b>
<b>5 Question orale de M. Fabian Maingain à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Précisions et demande d'explications exhaustives sur l'état d'avancement de la réforme du tronc commun» (article 78 du règlement)</b>	<b>13</b>
<b>6 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Arrivée du tronc commun dans l'enseignement secondaire» (article 78 du règlement)</b>	<b>13</b>
<b>7 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)</b>	<b>38</b>

7.1	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne, intitulée «Les soixante périodes annuelles de concertation des enseignants et leur nature».....	38
7.2	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Renforcement des liens entre écoles et clubs sportifs locaux».....	40
7.3	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Modernisation du système des circulaires».....	41
7.4	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Quel impact de la réforme fédérale du chômage pour les personnels temporaires de l'enseignement?».....	43
7.5	Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Impact de décisions fédérales récentes sur les cantines scolaires et l'accessibilité des repas dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	46
7.6	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Alourdissement de la TVA sur les repas chauds à l'école».....	46
7.7	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Début de l'insécurité alimentaire dans nos écoles» .....	46
7.8	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Redéfinition de l'âge d'obligation scolaire» .....	52
7.9	Question de M. Alain Deneef, intitulée «Entreprise d'entraînement pédagogique (EEP)» .....	54
7.10	Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Intensification de la pénurie à la suite de l'exode des enseignants» .....	56
7.11	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Aggravation de la pénurie dans l'enseignement» .....	56
7.12	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Pénurie des enseignants» ....	56
7.13	Question de M. Alain Deneef, intitulée «Simplification administrative».....	64
7.14	Question de M. Alain Deneef, intitulée «Trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans l'enseignement .....	67
7.15	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Délais et procédures d'orientation vers l'enseignement spécialisé pour les enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) disposant d'un diagnostic étranger».....	69
7.16	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Rôle de l'école devant l'état préoccupant de la santé mentale des jeunes».....	72

## **8 Ordre des travaux**

**76**

**Présidence de Mme Valérie Warzée-Caverenne, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h45.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## **1 Questions orales à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche (article 82 du règlement)**

### ***1.1 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Exonération du précompte des chercheurs»***

**Mme la présidente.** – Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes, répondra au nom de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche, absent.

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l’exonération du précompte des chercheurs est un dispositif essentiel pour le financement de la recherche. Or, depuis le début de l’actuelle législature, les établissements d’enseignement supérieur sont inquiets vis-à-vis d’une réforme décidée par le gouvernement fédéral. La ministre-présidente a bien tenté de nous rassurer dans une réponse à une question posée en décembre, en nous expliquant que le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) et le gouvernement fédéral étaient en contact et qu’aucun projet de loi n’avait été validé à ce jour. Malheureusement, votre gouvernement semble rester inactif.

Dès lors, qu’a entrepris le ministre Dolimont, chargé de la Recherche, pour défendre la recherche scientifique francophone? Votre gouvernement dispose-t-il d’études d’impact de la remise en question totale ou partielle de ce mécanisme sur les établissements francophones? Le ministre Dolimont avait sollicité, auprès des commissaires et des délégués du gouvernement, des données chiffrées ventilées par université. Pouvez-vous me présenter ces chiffres?

Le ministre Dolimont est-il associé aux discussions avec l’État fédéral? Ce dossier a-t-il déjà été abordé dans le cadre d’une conférence interministérielle (CIM)? Si c’est le cas, quelle a-t-elle été la teneur des échanges? Comment l’État fédéral a-t-il pris en considération vos inquiétudes? Enfin, concernant le litige dans l’application du régime actuel, de quelle manière le ministre Dolimont agit-il auprès du gouvernement fédéral pour récupérer ce qui est dû aux établissements francophones?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, concernant le dossier des dispenses de versement du précompte professionnel des chercheurs, M. Dolimont a rappelé, à plusieurs reprises devant votre Assemblée, les démarches qu’il a entreprises auprès du niveau fédéral. À cet égard, il n’y a aucune

ambiguïté. M. Dolimont est pleinement conscient du défi majeur que représenterait toute réforme de ce dispositif pour le financement de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il mesure aussi le caractère sensible de ce dossier.

À ce stade, il est prématuré de prétendre évaluer l'impact d'une réforme dont les contours n'ont toujours pas été formalisés. En l'absence de proposition concrète, M. Dolimont en est réduit aux hypothèses et aux conjectures. Une seule évidence s'impose: restreindre la définition du chercheur ou relever le seuil de temps effectivement consacré à la recherche conduirait mécaniquement à une diminution des montants bénéficiant de la dispense. Ce constat relève de l'évidence la plus élémentaire et ne saurait constituer une orientation politique.

Le ministre Dolimont dispose aujourd'hui de données précises relatives au nombre de bénéficiaires de ces dispenses, ainsi qu'à leur répartition par catégorie de chercheurs. Ces éléments permettront, le moment venu, d'objectiver le débat et d'évaluer rigoureusement l'impact des propositions fédérales, une fois que celles-ci seront connues. C'est sur cette base factuelle, et non sur des spéculations, qu'il entend se positionner. Concernant ces chiffres, il vous invite à lui adresser une question écrite.

S'agissant des concertations interfédérales, le dossier n'a pas été abordé en CIM pour une raison simple: aucune CIM Politique scientifique n'a été organisée depuis le début de la législature. C'est une situation qui n'a rien d'exceptionnel dans la mesure où un accord de coopération en vigueur depuis 2014 a permis la mise sur pied de commissions permanentes chargées de traiter l'essentiel des questions relatives à la recherche en Belgique.

Enfin, il convient de rappeler clairement que la Communauté française n'est pas partie prenante dans le contentieux opposant certaines universités et hautes écoles à l'administration fiscale. À ce titre, le ministre Dolimont n'est ni associé ni informé des échanges en cours. Cette distance n'est évidemment pas un désengagement; elle procède du respect de l'autonomie et de l'indépendance des établissements d'enseignement supérieur, un principe auquel le ministre reste attaché.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, j'entends que M. Dolimont dispose de données précises et je lui adresserai une question écrite pour en savoir plus. Cependant, je lui dirai qu'il ne suffit pas d'espérer; il faut maintenant agir. Si j'ai bien compris, il souhaite d'abord avoir une vision claire et détaillée de la situation, alors que nous connaissons bien la problématique. Il s'agit de l'anticiper et non pas d'être mis devant le fait accompli pour espérer qu'à un moment donné, le niveau fédéral fasse marche arrière. C'est ce que nous lui demandons en tant que ministre de la Recherche.

Vous considérez qu'il est normal qu'aucune commission interministérielle n'ait eu lieu depuis 18 mois, soit le début de la législature. Je me demande combien de temps il faudra pour qu'il y en ait une. L'idéal serait de ne pas attendre, mais de faire plutôt preuve de proactivité dans ce dossier. Les chercheurs risquent de payer très cher tout manquement dans ce dernier.

## **2 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)**

### **2.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme du chômage et enseignement pour adultes»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la réforme du chômage, votée au niveau fédéral, est entrée en vigueur et se déploiera en différentes vagues au cours de cette année. Il était temps de mettre fin à un système unique au monde qui permettait de faire du chômage un choix de carrière. La limitation des allocations de chômage à deux ans n'est pas une mesure punitive, mais un levier de dynamisation du marché du travail. Elle permet de garantir une protection sociale forte et soutenable, tout en encourageant l'insertion professionnelle. Dans un pays où trop d'emplois restent vacants et où le chômage de longue durée est un fléau, il était temps d'adopter une approche pragmatique et responsable. Cette réforme est un investissement dans l'avenir de notre modèle social et un choix assumé pour une société du travail, de la responsabilité et de la solidarité.

Notre marché de l'emploi souffre d'un paradoxe: 320 000 demandeurs d'emploi inoccupés coexistent avec 170 000 postes vacants. Cette inadéquation entre l'offre et la demande doit être corrigée. Une allocation qui diminue progressivement, combinée à un accompagnement renforcé vers l'emploi, est un levier puissant pour réduire le chômage structurel. Si les Régions ont un rôle essentiel à jouer dans la remise à l'emploi et la formation professionnelle, il en va évidemment de même pour l'enseignement pour adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous exposer de quelle manière l'enseignement pour adultes s'adapte à cette réforme du chômage? Comment s'assurer qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la formation professionnelle des chercheurs d'emploi?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, la réforme de l'assurance chômage, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier, est, comme vous l'avez rappelé, un levier important de dynamisation du marché du travail et de lutte contre le chômage de longue durée. Cette réforme implique toutefois une adaptation coordonnée de tous les acteurs de l'enseignement, de la formation et

de l'insertion socioprofessionnelle, parmi lesquels l'enseignement pour adultes occupe une place centrale.

Les impacts potentiels de la réforme du chômage sur l'enseignement pour adultes et, plus largement, sur l'enseignement, ont fait l'objet d'échanges réguliers avec le secteur. À l'initiative du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des rencontres ont également eu lieu avec le cabinet du ministre Clerfayt. La question a été évoquée à plusieurs reprises par les instances de concertation intergouvernementale, notamment en conférence interministérielle (CIM) emploi.

L'enseignement pour adultes attire chaque année un public significatif de chercheurs d'emploi, de bénéficiaires du CPAS ou de la mutuelle représentant, environ 20 % à 22 % de ses apprenants, soit près de 30 000 personnes par an. Ces publics sont majoritairement engagés dans des formations qualifiantes ou diplômantes, souvent longues et exigeantes, directement en lien avec des métiers en pénurie ou en tension. Les taux d'accrochage et de réussite témoignent de la pertinence et de l'efficacité de ces parcours dans une perspective de remise à l'emploi durable. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur de la réforme du chômage ainsi que l'évolution des mécanismes de prolongation des droits et du gel de la dégressivité lors de reprise d'études sont un changement majeur, en particulier pour les cursus diplômants longs.

Notre priorité est d'agir de manière responsable et constructive sur les leviers qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre à l'enseignement pour adultes de continuer à jouer pleinement son rôle dans l'insertion socioprofessionnelle par une montée en compétence des chercheurs d'emploi, sans remettre en cause l'esprit ni les objectifs de la réforme fédérale. Nous pouvons évidemment jouer sur les atouts de l'enseignement pour adultes, par exemple sur sa modularité et sa capacité de poursuite de formations, même quand l'apprenant travaille.

Un groupe de travail spécifique associant les acteurs de l'enseignement pour adultes et des représentants du gouvernement fédéral s'est réuni le 8 janvier dernier pour identifier des pistes d'adaptation des parcours, sans dégrader ni les qualités ni les ambitions des formations de ce type. Plusieurs axes structurent l'étude. Il s'agit, par exemple, d'assouplir l'organisation des horaires des formations en facilitant, lorsque c'est pertinent et soutenable, le basculement de certaines formations ou d'unités d'enseignement vers des régimes du soir. Des formules hybrides sont également explorées. Elles combinent une première phase intensive visant l'accrochage ainsi que l'acquisition des bases, suivie de la poursuite du cursus en cours du soir et à distance, selon des modalités pédagogiques qui sont adaptées aux adultes.

Le renforcement des logiques d'alternance et des partenariats avec les secteurs professionnels est essentiel pour mieux articuler formation, expérience professionnelle et sécurisation progressive des parcours. Le développement de sorties

intermédiaires valorisables sur le marché du travail par des dispositifs de micro-certifications, la valorisation renforcée des acquis formels et informels, ainsi que l'exploration de certifications organisées sur des formats plus courts, font aussi partie des pistes envisagées. Évidemment, notre objectif est bien de préserver l'attractivité de ces parcours de formation dans l'enseignement pour adultes en permettant une insertion professionnelle.

Ces travaux s'inscrivent dans un dialogue étroit avec les autres niveaux de pouvoir et les acteurs de l'emploi. Un groupe de travail élargi au gouvernement fédéral et au monde de la formation professionnelle, notamment en Région wallonne, assurera une meilleure articulation des politiques d'enseignement et de formation pour adultes et évitera ainsi des effets contradictoires avec les objectifs de remise à l'emploi durable et de réponses aux pénuries de compétences.

Bien entendu, la priorité est l'activation des leviers propres à l'enseignement pour adultes. Sa situation fera l'objet d'un suivi. Les autres entités concernées seront régulièrement approvisionnées d'éléments factuels relatifs aux évolutions extraites de la pratique et aux points d'attention pour garantir une lecture identique des incidences de la réforme.

Le gouvernement fera preuve de la plus grande vigilance pour suivre l'évolution de la situation, tout en visant à préserver une offre d'enseignement pour adulte ambitieuse, adaptée aux réalités du travail et qui tend vers l'objectif d'une insertion socioprofessionnelle durable partagée par le pouvoir fédéral, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je ne manquerai pas de suivre les mesures dégagées par le groupe de travail. L'enseignement pour adultes est très modulaire et cela lui permet de s'adapter rapidement et facilement, bien qu'une préparation soit nécessaire pour le corps enseignant. Un tel accompagnement est prévu et vous êtes en discussion avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet.

C'est l'occasion, à nouveau, de valoriser l'enseignement pour adultes. C'est d'ailleurs ce que vous proposez depuis le début de votre mandat, bien que certains membres de l'opposition insinuent que cet enseignement pour adultes est un bain pour les élèves, pourtant adultes, qui y sont redirigés. Hormis ces propos négatifs et récurrents de l'opposition, votre discours prévaut et promeut une valorisation de l'enseignement pour adultes. Elle se traduit notamment par un changement de nom, par les mesures que vous portez et que vous venez d'énumérer. Cet enseignement a une bien plus belle image qu'auparavant et les mérites vous en reviennent majoritairement. Je vous en remercie et je ne manquerai pas de suivre les travaux capitaux relatifs à la réforme du chômage.

## ***2.2 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Suivi des élèves à l'issue de la sixième année de l'enseignement technique de qualification»***

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, il y a quelques mois, je vous ai interrogée au sujet des conséquences de votre réforme de l’enseignement qualifiant, que vous avez menée en dépit des vives inquiétudes des élèves et des équipes pédagogiques. Les acteurs de terrain se sont montrés préoccupés par le nombre particulièrement réduit d’inscriptions dans les filières de l’enseignement pour adultes, qui étaient pourtant supposées offrir une alternative. Faute d’inscriptions, seules certaines formations ont été organisées, ce qui est particulièrement interpellant au regard du nombre d’inscrits qui prévalait dans les sections organisées auparavant dans l’enseignement technique. À l’époque, vous m’avez répondu que l’organisation horaire de l’enseignement pour adultes ne répondait pas aux mêmes contraintes et qu’il était donc prématuré d’en tirer une quelconque conclusion.

Je souhaite aujourd’hui faire le point sur la situation de ces filières et des élèves qui ont été privés d’inscription. Pouvez-vous nous assurer que chaque élève diplômé d’une sixième année de l’enseignement technique de qualification (6TQ) en juillet 2025 et souhaitant poursuivre sa qualification dans une septième année de l’enseignement pour adultes a été en mesure de s’y inscrire? Sur l’ensemble des formations alternatives identifiées dans le cadastre présenté en commission, combien ont été effectivement organisées par les établissements de l’enseignement pour adultes? Combien de périodes d’impulsion ont-elles été octroyées à ce jour?

Concernant l’impact sur l’emploi, combien d’enseignants des filières de l’enseignement général ont-ils bénéficié d’un emploi au sein des établissements de l’enseignement pour adultes? Combien ont perdu leur emploi à l’issue de la réforme, sans bénéficier d’une alternative dans l’enseignement obligatoire ou dans l’enseignement pour adultes?

Lors des auditions organisées au sein de notre Parlement, le Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC) nous a fait part de la perte de la moitié des élèves dans l’enseignement qualifiant lors de la rentrée 2025-2026. Confirmez-vous ces chiffres, tous réseaux confondus? Avez-vous pris contact avec le SeGEC et les autres fédérations de pouvoirs organisateurs pour objectiver les chiffres et analyser les causes de cette diminution du nombre d’élèves? Comment comptez-vous corriger votre erreur?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, qui me permet de faire un point factuel et complet sur la mise en œuvre des mesures relatives aux septièmes années de l’enseignement qualifiant (7TQ) et sur l’accompagnement des élèves concernés.

Outre les offres alternatives déjà disponibles, la réorientation d’étudiants disposant d’un certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS) et souhaitant s’inscrire en septième année professionnelle ainsi que d’élèves titulaires d’un CESS et d’un certificat de qualification (CQ) souhaitant s’inscrire en 7TQ a

conduit à l'établissement de nouveaux parcours alternatifs dans l'enseignement pour adultes – puisqu'il s'agit d'adultes – afin d'assurer la continuité de la formation des élèves concernés.

Dans l'enseignement pour adultes, les sections ne s'ouvrent que lorsqu'il existe une demande effective. Il est dès lors important de ne pas créer une demande dans l'enseignement obligatoire dans le seul objectif de conserver des périodes professeurs. Nous pouvons nous interroger sur une logique qui a parfois été suivie, consistant à anticiper l'arrivée du tronc commun et donc la perte de périodes professeurs dans certains établissements de l'enseignement qualifiant, en la compensant ou en l'anticipant par l'ouverture de septièmes années. Ce qui doit nous guider est une logique orientée vers l'intérêt des élèves. C'est une autre manière de penser, peut-être compréhensible du point de vue des établissements – j'aurais peut-être fait la même chose à leur place –, mais elle est plus difficilement acceptable dans une optique régulatrice, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel.

Concernant les données chiffrées, 45 unités d'enseignement alternatives aux septièmes années ont été ouvertes au sein de 16 établissements. Elles comptabilisent 376 inscrits, soit une moyenne de 8,36 apprenants par organisation: 14 organisations rassemblent 10 inscrits ou plus, tandis que 27 en comptent moins de 10. Parfois, une option a d'ailleurs été ouverte avec un seul élève. Ces chiffres restent évolutifs. Pour soutenir cette phase transitoire, 8 023 périodes d'impulsion ont été engagées, de septembre à décembre 2025, et 10 658 périodes le seront, de janvier à juin 2026.

Les derniers chiffres certifiés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), au 15 janvier 2025, faisaient état de 305 élèves déjà titulaires d'un CESS inscrits en 7TQ et de 452 élèves, titulaires à la fois d'un CQ et d'un CESS, inscrits en 7TQ. Ces ordres de grandeur me permettent de contextualiser les effectifs observés dans l'enseignement pour adultes. Notons cependant que les inscriptions étaient déjà fluctuantes dans l'enseignement obligatoire d'une année à l'autre.

Je rappelle qu'il s'agit d'élèves majeurs qui, dès lors, ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Par conséquent, aucune donnée n'est disponible concernant ceux qui se seraient réorientés vers une autre formation de l'enseignement pour adultes, vers une autre forme d'enseignement, notamment en haute école ou dans un organisme de formation régionale, ou vers une formation professionnelle autre, ou ceux qui seraient entrés directement sur le marché du travail.

Je tiens à souligner cet aspect, car j'ai lu que l'on craignait un possible décrochage scolaire de ces jeunes diplômés. Or, l'obligation scolaire a été assurée puisque ces jeunes adultes ont au moins un CESS et un CQ. Il serait difficilement compréhensible de parler de décrochage scolaire les concernant. Ce n'est toutefois pas ce que vous avez dit, Madame la Députée.

Par ailleurs, je précise que les mesures relatives aux septièmes années n'ont entraîné aucun passage sous les normes de maintien des structures de l'enseignement secondaire alors que j'avais pu lire que nombre d'écoles allaient fermer. Cet impact a été suivi en amont et cela s'est confirmé lors du contrôle des normes de maintien qui a eu lieu en octobre.

En matière d'emploi, la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE) ne dispose pas d'un cadastre permettant de mettre en évidence des effets directs de la réforme, la dévolution des emplois n'étant pas organisée selon une enveloppe fermée, mais dépendant directement des inscriptions des élèves que le système ne peut conditionner.

Enfin, même si l'on peut regretter que certaines formations n'aient pas été activées, faute d'inscrits, cela confirme le diagnostic qui a fondé les mesures: trop souvent des élèves, majeurs et déjà diplômés, restaient dans des septièmes années pas toujours pour d'excellentes raisons et plutôt sans projet spécifique particulier. La réforme vise à travailler ce dernier pour ces jeunes adultes diplômés et à garantir que les moyens publics soient investis dans des parcours qui sont réellement choisis, cohérents, porteurs de sens sans que ces élèves soient justes inscrits dans une formation parce qu'elle existe déjà ou bien parce qu'on l'ouvrira pour préserver des périodes professeurs ou conserver un élève dans une école et le financement qui l'accompagne.

Je reste pleinement engagée à travailler avec tous les acteurs pour garantir la continuité des parcours, la qualité de l'offre et la soutenabilité des mesures pour élèves comme pour les équipes éducatives.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, je réécouterai avec attention tous vos éléments de réponse. Ce qui doit prévaloir en matière d'éducation et d'enseignement, c'est l'intérêt des élèves. S'il y a peut-être une chose que nous avons en commun, en tout cas dans nos propos, c'est celle-là. Toutefois, comment peut-on prétendre que l'intérêt des élèves a été protégé alors qu'aujourd'hui, environ 300 élèves se sont inscrits dans l'enseignement pour adultes, alors qu'ils étaient beaucoup plus précédemment dans les cours de 7TQ ou de septième année professionnelle?

Certes, une partie des élèves qui n'ont pas leur CESS ou leur CQ est restée dans les écoles. Toutefois, cela valait-il la peine d'aller recréer dans l'enseignement pour adultes, qui fonctionne en enveloppe fermée, des options pour si peu d'élèves qui avaient déjà la possibilité de le suivre dans l'enseignement technique, dans un environnement qu'ils connaissent et qui est porteur? Nous ne serons en effet jamais d'accord là-dessus, Madame la Ministre: seul le MR – peut-être aussi Les Engagés, je ne sais pas – considère qu'un élève majeur est un adulte. Personne ne croit à cela et, en termes pédagogiques, les besoins sont complètement différents.

J'irai encore plus loin: comment peut-on considérer que votre réforme se fait dans l'intérêt des élèves alors qu'elle a mis à mal l'enseignement qualifiant et abouti à une réduction de la moitié du nombre d'inscrits dans l'enseignement technique, en tout cas dans le réseau du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC)? Toute la réforme liée aux 6TQ, aux 7TQ et aux septièmes années professionnelles a induit le fait que la moitié des jeunes qui auraient potentiellement trouvé leur voie dans l'enseignement qualifiant ne s'y sont pas retrouvés cette année.

C'est là qu'il y a des choses à corriger, outre les mesures précises liées à la réforme. J'espère que vous allez prendre contact non seulement avec le SeGEC, mais aussi avec les autres fédérations de pouvoirs organisateurs, afin d'identifier les chiffres partout et de voir comment remédier à ce problème bien réel, à la fois pour les élèves qui ont perdu la possibilité d'être mieux équipés en spécialisations et en qualifications pour correspondre au marché de l'emploi, pour les enseignants qui les accompagnent et pour le marché de l'emploi bruxellois ou wallon.

**3 Interpellation de Mme Dorothee De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Une rentrée 2026 en première année secondaire improvisée et non concertée» (article 78 du règlement)**

**4 Question orale de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Organisation de la première année secondaire» (article 78 du règlement)**

**5 Question orale de M. Fabian Maingain à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Précisions et demande d'explications exhaustives sur l'état d'avancement de la réforme du tronc commun» (article 78 du règlement)**

**6 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Arrivée du tronc commun dans l'enseignement secondaire» (article 78 du règlement)**

**Mme la présidente.** – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Apparemment, à la veille des congés, le gouvernement aurait adopté l'avant-projet de décret fixant les contours de la première année de l'enseignement secondaire. Les mesures que contient cet avant-projet

doivent entrer en application dès la rentrée prochaine, soit dans moins de huit mois. La procédure d'inscription en première année de l'enseignement secondaire démarre, quant à elle, dans trois semaines à peine.

Ce texte est décisif tant pour le parcours scolaire des élèves que pour l'emploi des professeurs, mais il fera l'objet d'une adoption à la hussarde dans un délai intenable pour les acteurs de terrain. Or, il produira ses premiers effets dans moins d'un mois alors qu'il n'a même pas encore fait l'objet de négociations avec les acteurs de l'enseignement. Une fois de plus, le contenu d'un texte décisif apparaît dans la presse avant toute négociation ou information des acteurs de terrain.

Madame la Ministre, comment votre communication peut-elle, encore une fois, court-circuiter le dialogue social sur des enjeux aussi essentiels, au vu des auditions que nous avons tenues au sein de notre Parlement et au regard de tous les reproches que les acteurs de l'enseignement vous ont adressés à cette occasion? Je crains que ces acteurs ne vivent cela comme une énième provocation. Quel sera, par ailleurs, l'espace de discussion laissé aux acteurs de l'enseignement sur ces défis alors que votre cabinet a déclaré à la presse – qui semble être votre unique interlocuteur – que seuls des détails pourront encore être négociés? Votre cabinet évoque des détails, alors qu'il s'agit de la fin du premier degré différencié et du nouveau parcours des élèves.

Après avoir fait part de ma stupéfaction sur la forme, j'en arrive maintenant au fond. Sur ce plan, mon chef de groupe vous a interpellée le mois dernier afin d'obtenir une série de précisions quant à la nouvelle organisation des cours dans l'enseignement secondaire. À la suite de vos révélations dans la presse le 5 janvier, j'ai une nouvelle salve de questions à vous poser, en commençant par les référentiels disciplinaires.

La grille horaire hebdomadaire définie dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire resterait inchangée, mais le cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) devrait désormais consacrer pas moins de deux périodes sur trois aux apprentissages numériques. Dès lors, le référentiel de la FMTTN doit-il être modifié? Le cas échéant, un travail de révision a-t-il déjà débuté? Quand aboutira-t-il?

Le 15 décembre dernier, vous avez confirmé la nécessité de revoir les référentiels, sans compter la formation des équipes pédagogiques que cela implique. En revanche, vous êtes restée très floue sur le calendrier de cette révision. Que se passera-t-il à la rentrée si le référentiel de FMTTN reste inchangé? Quelle sera la base pour le travail des équipes pédagogiques? Les professeurs devront-ils enseigner des contenus qui ne se retrouvent pas dans les référentiels officiels? Comment régulariser cette situation?

Je rappelle que les référentiels ont été adoptés par voie décrétole; ils doivent donc être appliqués en première secondaire dès la rentrée 2026 et vous ne pouvez pas décider de leur ajournement aussi simplement.

Une deuxième modification substantielle intervient dans le cursus pédagogique des élèves: l'organisation de deux journées de découverte d'un métier durant les jours blancs. Cette nouveauté soulève de nombreux obstacles organisationnels. Quel enseignant sera responsable de l'organisation de ces stages d'observation? L'offre de stages sera-t-elle suffisante, sachant qu'il manque déjà des places aujourd'hui et qu'il s'agit, dans le présent cas, d'accueillir des élèves de 12 à 14 ans dans le monde du travail? Je le répète: des élèves âgés de 12 à 14 ans intégreront le monde du travail! Qui sera chargé du choix et de l'attribution des stages? Quel accompagnement sera-t-il offert aux élèves dans leurs démarches? Quel suivi pédagogique sera-t-il apporté *a posteriori*, pour garantir que les stages permettent réellement de participer à la construction d'un choix d'orientation plus éclairé et positif? Comment garantissez-vous que l'organisation de ces stages durant les jours blancs n'ampute pas la capacité des écoles à organiser les corrections, les conseils de classe et les réunions de parents en fin d'année?

Je serais particulièrement curieuse de connaître l'avis des directions et des responsables des réseaux d'enseignement sur ce point. Comment réagissent-ils? Comment appréhendent-ils cette nouvelle contrainte? Confirmez-vous par ailleurs que le nombre de jours blancs sera réduit de 18 à 12 dès la rentrée prochaine en première année secondaire, comme vous l'avez annoncé dans «*La Libre Belgique*» du 18 décembre?

J'en viens désormais aux moyens dégagés pour soutenir les élèves en difficulté. L'article du journal «*Le Soir*» confirme que l'accompagnement personnalisé sera organisé pour tous les élèves de première année à raison de deux périodes hebdomadaires, comme le prévoit le Code de l'enseignement. Une enveloppe de 7,5 millions d'euros est dégagée pour ce faire. Dans la mesure où tous les moyens prévus dans la trajectoire du Pacte ont déjà été mobilisés pour renforcer l'accompagnement personnalisé en primaire, d'où proviennent ces 7,5 millions? Sur un plan opérationnel, vous avez apporté plusieurs précisions lors de la dernière réunion de notre commission. Pouvez-vous nous rappeler si les périodes d'accompagnement personnalisé seront ouvertes à la nomination?

Sur la taille des classes, pouvez-vous nous dire comment seront encadrées les dérogations à la taille des classes en première secondaire?

Un autre type d'accompagnement sera également organisé, cette fois-ci, pour les élèves «en échec au certificat d'études de base (CEB)». À qui cet accompagnement renforcé sera-t-il adressé précisément: aux seuls élèves sans CEB ou également aux élèves détenteurs du CEB, mais en échec ou en difficulté à l'une ou l'autre épreuve? Quelles seront les modalités de cet accompagnement? Pourra-t-il être

organisé en dehors de la grille horaire? Le cas échéant, comment éviter que les élèves concernés soient stigmatisés ou étiquetés comme étant «en échec»?

En termes budgétaires, l'intégralité des moyens aujourd'hui dédiés au premier degré différencié sera mobilisée pour assurer l'accompagnement renforcé. Concernant l'octroi de ces périodes, vous évoquiez lors de la dernière réunion de notre commission une date de comptage au 1<sup>er</sup> octobre. Or, cette date menace la stabilité des emplois et celle de l'organisation du dispositif de remédiation envisagé. Madame la Ministre, ce dispositif sera-t-il opérationnel dès 2026-2027?

Enfin, qui prestera les heures d'accompagnement renforcé? Qu'est-il prévu pour les enseignants aujourd'hui employés au sein du premier degré différencié? Quelles mesures seront-elles prises pour empêcher toute casse sociale? Au vu de la concentration des moyens du premier degré différencié dans certaines écoles uniquement, il ne suffira pas de rediriger prioritairement les enseignants concernés vers l'accompagnement renforcé. D'ailleurs, comment seront accompagnées les écoles qui accueillent aujourd'hui exclusivement ou majoritairement les élèves inscrits dans le premier degré différencié et qui sont menacées d'une perte substantielle de moyens?

*In fine*, tous ces changements seront-ils pris en compte dans la nouvelle procédure d'inscription? Les établissements ont-ils pu intégrer ces évolutions dans la déclaration du nombre de places disponibles en leur sein? Le nombre d'élèves disposant ou non d'une place dans l'école de leur premier choix sera-t-il impacté par la suppression du premier degré différencié? Des simulations ont-elles déjà été réalisées à ce sujet?

La réforme du premier degré différencié était prévue, mais sans doute pas de façon aussi brutale. Aucune phase préparatoire ou transitoire ne semble être envisagée, ce qui laisse présager l'improvisation la plus totale, au détriment des élèves qui seront en quelque sorte les cobayes de cette expérimentation grandeur nature.

La presse évoque d'autres conséquences sur l'emploi. Votre cabinet avance plusieurs mesures sans prévoir un quelconque plan de transition sociale. Quelles solutions précises sont-elles envisagées? Comment permettront-elles de juguler l'impact social de la suppression des options et du premier degré différencié? Combien de pertes d'emploi sont *in fine* escomptées? Comment les membres du personnel concernés seront-ils accompagnés?

Le 15 décembre dernier, vous avez annoncé le lancement d'un groupe de travail technique avec les acteurs afin, selon vos propos, d'éviter de perturber la carrière des enseignants, tout en préservant la qualité des études. Que cela signifie-t-il exactement? Où en est ce groupe de travail?

J'en viens à la définition des nouvelles accroches cours-fonctions. Avant les congés, vous avez fait mention d'une discussion technique avec les représentants des organisations syndicales et des fédérations de pouvoirs organisateurs. Comment

cette discussion avance-t-elle? Quand les nouvelles accroches seront-elles approuvées par le gouvernement? Dans l'intervalle, comment les pouvoirs organisateurs sont-ils censés procéder aux attributions de la rentrée prochaine?

Pour terminer, j'aimerais revenir sur les voies de recours possibles pour contester une décision de maintien ou de refus d'octroi du CEB. Le compte rendu de la réunion du 15 décembre de la commission de l'Éducation mentionne deux éléments neufs nécessitant des clarifications: d'une part, la suppression de tout recours possible contre la décision d'orientation du jury d'école prise en sixième année de primaire; d'autre part, la suppression des recours automatiques contre les décisions de maintien dans toutes les années du nouveau parcours scolaire des élèves.

Confirmez-vous qu'il n'y aura plus aucun recours possible en sixième année primaire? À mes yeux, cela constituerait une véritable révolution en termes de droit de recours des citoyens contre un acte administratif. Confirmez-vous également que, pour le reste des années, seuls les recours introduits directement par les parents seront pris en considération et que les recours automatiques seront supprimés? Cette automatisation devait pourtant accompagner la numérisation de la procédure de maintien en vue de contrer la fracture numérique. Quelles dispositions seront-elles prises pour éviter que cette fracture se creuse davantage en l'absence de voie de recours automatique?

Enfin, dans la mesure où l'avant-projet de décret adopté en première lecture ne concerne que les contours de la future première année de l'enseignement secondaire, pouvez-vous nous dire où en sont les travaux avec les acteurs de l'enseignement au sujet de la deuxième et de la troisième années de ce niveau d'enseignement? Comment sont organisées les consultations? Quels sont les premiers retours sur les modalités pratiques de mise en œuvre des nouvelles orientations définies par le gouvernement?

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – «Enfin!», me disent beaucoup de directions et d'acteurs du secteur, «il y a un avant-projet de décret destiné à organiser la prochaine rentrée en première année secondaire». C'est tard. Les directions le disent, tout comme les parents, notamment pour ce qui concerne les inscriptions à venir et pour lesquelles les citoyens commencent à réfléchir et à entamer des procédures. Dans le même esprit que ma collègue, je voudrais poser quelques questions sur la manière dont cette rentrée va être organisée, ainsi que sur les conséquences des décisions prises par le gouvernement à la suite de cette nouvelle première année.

D'une part, deux des trois heures de FMTTN devront être entièrement consacrées à la formation numérique. Celle-ci n'est pas problématique en soi; nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'importance du numérique. Toutefois, une seule heure par semaine pour tout le reste de la FMTTN – qui comprend l'introduction aux technologies industrielles, à la production agricole, aux techniques de

construction, à l'électricité et à bien d'autres techniques et travaux manuels – peut difficilement s'envisager.

Madame la Ministre, ne faudrait-il pas remettre en question cette répartition de deux heures d'une part et d'une heure de l'autre? Ne faudrait-il pas rééquilibrer les temps consacrés au numérique et au reste? Si les deux heures consacrées au numérique ne sont pas discutables, l'heure restante sera-t-elle suffisante? Comment va-t-on gérer cette situation?

D'autre part, vous proposez l'organisation de deux journées de «découverte professionnelle» pendant les jours blancs. Prévoyez-vous que ces journées soient communes à tous les élèves d'une même école, ou bien ces visites se feront-elles à la carte, selon le choix de chaque élève? Des modalités différenciées seront-elles possibles pour l'organisation de ces journées?

Vous maintenez le principe d'un CEB certificatif, mais que proposez-vous pour les élèves qui auront échoué? Comment organiserez-vous concrètement l'aide et l'accompagnement pour les élèves qui seront en première année commune de l'enseignement secondaire? À quelles conditions d'obtention du CEB seront-ils soumis?

Enfin, vous prévoyez de réaffecter prioritairement les enseignants qui perdront des heures à la suite de la mise en œuvre de la première année secondaire «nouvelle mouture», ce qui est une très bonne chose. Mais prévoyez-vous une formation pour les enseignants de cours techniques actuels qui seront redirigés vers la FMTTM? Si oui, quand et dans quelles conditions cette formation sera-t-elle organisée? Si vous prévoyez de consacrer deux heures à cette formation numérique, comment faire en sorte que les enseignants soient formés de manière adéquate au reste des matières?

**M. Fabian Maingain (Lib.res).** – Madame la Ministre, ce débat comporte plusieurs volets. L'un d'entre eux est la fatigue du monde enseignant due aux coupes budgétaires, certes, mais surtout à l'incertitude pédagogique quant à leur charge de travail. Plus largement, la majorité des enseignants que je rencontre pointent surtout les difficultés de faire leur travail pédagogique. À cette lassitude des réformes et des répercussions budgétaires se superpose une incertitude sur le programme et la cohérence pédagogique. La presse a fait part de ces inquiétudes, voire, pour certains, de possibles réorientations de carrière en dehors du métier d'enseignant. De nouveaux éléments m'amènent à actualiser ma question.

Je commencerai par vos annonces sur les contours du tracé pédagogique du tronc commun pour la rentrée 2027. Puisque l'actualité est à l'évaluation, permettez-moi de vous interroger sur le respect de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Ce texte prévoit une évaluation objective, réalisée par le gouvernement, sur les mesures instaurées par les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence sur l'apprentissage des élèves et l'incidence sur les écoles. Où sont les

études d'impact et les évaluations pour toutes les mesures que vous avez annoncées?

Vous avez jeté à la poubelle le mode de fonctionnement classique du Pacte; c'est indéniable. Néanmoins, tel qu'indiqué dans la DPC, vous prévoyez un nouveau mode de concertation, une nouvelle procédure d'élaboration et de validation des orientations des réformes par un comité de concertation composé des organisations syndicales, des pouvoirs organisateurs, des fédérations de pouvoirs organisateurs et des associations de parents. Quels sont les résultats de cette nouvelle procédure? Disposez-vous d'une évaluation des réformes annoncées? La DPC prévoyait également une réforme de l'encadrement différencié. Disposez-vous d'une évaluation du bien-fondé de cette réforme?

Disposez-vous de données chiffrées relatives à l'abandon du métier par les enseignants?

Pouvez-vous expliquer pourquoi les directions de l'enseignement secondaire ne sont pas concernées par la revalorisation salariale octroyée aux directeurs de l'enseignement fondamental? La réforme du tronc commun impliquera pourtant une augmentation de la charge de travail des directions de l'enseignement secondaire, qui devront réorganiser le fonctionnement des écoles. Une analyse comparative de la charge de travail des directions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire a-t-elle été réalisée? Si oui, pouvez-vous en communiquer les résultats?

Sur quelles données fondez-vous le calibrage budgétaire de 25 millions d'euros pour l'accompagnement personnalisé? Que couvriront ces 25 millions d'euros en termes de déploiement de l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement secondaire inférieur?

Concernant la rentrée scolaire 2026-2027 et l'organisation de la grille horaire, un débat sur la suppression, suivie de la réintroduction, des heures de latin est en cours. Nous avons cru comprendre que vous souhaitiez rendre les heures de latin obligatoires. Une évaluation du bien-fondé pédagogique d'une telle décision a-t-elle été réalisée? Pourriez-vous clarifier la situation à ce sujet?

Enfin, comment entendez-vous garantir que le relèvement du seuil de réussite à 60 % au CEB n'entraîne pas une augmentation de l'échec scolaire, alors même que les données disponibles font état d'une baisse relative du taux de réussite à ce test ces dernières années. Que deviendront les élèves qui ne réussiront pas le CEB? Comment pourront-ils avoir les compétences nécessaires pour aborder l'enseignement secondaire?

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, lors de la séance du 12 décembre dernier du gouvernement, vous avez présenté en première lecture un avant-projet de décret relatif à l'organisation du tronc commun en première année secondaire. Je ne reviendrai pas sur la communication autour de ce dispositif,

lequel a déjà largement été détaillé dans la presse, bien qu'il fasse actuellement l'objet de concertations avec les acteurs de l'enseignement – une situation regrettable au vu du climat actuel dans lequel se trouve le secteur.

La première année secondaire est essentielle dans le cadre du déploiement de la réforme cardinale du Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est là que réside le cœur des promesses du tronc commun: mettre fin à un enseignement qui trie et qui hiérarchise et tendre vers une plus grande égalité et une meilleure émancipation de toutes et tous par l'école. Votre gouvernement a choisi de découdre de larges pans de cette réforme pour les deuxièmes et troisièmes années secondaires, contre l'avis des acteurs qui se sont montrés unanimes sur le sujet lors de la mise au vert que vous avez organisée au printemps dernier.

Avant ce revirement, la première année secondaire connaîtra aussi quelques ajustements importants. D'une part, derrière le choix de se «recentrer sur les apprentissages de base» – votre mantra depuis un an et demi –, apparaît en réalité une vision particulièrement restrictive et instrumentale des compétences de base. Si nous prêtons une oreille attentive aux experts en sciences de l'éducation, nous nous souviendrons que les chantiers du Pacte visaient justement à ouvrir les horizons pour valoriser davantage de compétences face aux exigences d'un monde en transformation. Le choix de privilégier le numérique dans le référentiel de FMTTN renvoie l'ensemble d'autres compétences techniques et manuelles à une portion congrue, alors qu'il s'agit du cœur du projet du tronc commun.

Les métiers d'avenir ne dépendront pas uniquement des compétences numériques ou de l'intelligence artificielle (IA), mais bien de talents manuels et artistiques, d'intelligences pratiques. Vous passez à côté du sujet en privilégiant une vision «adéquationniste» et peu ancrée dans les besoins de notre société.

D'autre part, en ce qui concerne les conséquences sur l'emploi, vous annoncez des «mesures spécifiques» pour accompagner les éventuelles pertes d'emploi. Je comprends donc que les cellules de reconversion ne verront pas le jour. Nous, les députés de l'opposition, avons fait le deuil de celles-ci, de même que les professeurs. Néanmoins, nous ne savons pas davantage à quoi ressembleront lesdites mesures spécifiques et ne connaissons pas leur impact sur les autres enseignantes et enseignants.

Le décret devrait aboutir, au mieux, au printemps prochain, c'est-à-dire à moins de six mois de la rentrée scolaire, qui se prépare normalement quelques mois en amont. Je comprends mal comment les établissements, les directions, les enseignants et les enseignantes pourront relever correctement ce défi majeur, ce tournant du Pacte, vu votre manière de procéder.

Pouvez-vous faire le point sur le calendrier de déploiement de la réforme qui nous occupe? Quand comptez-vous faire aboutir l'avant-projet de décret envoyé aujourd'hui en concertation? Quand seront publiés les arrêtés nécessaires à

l'organisation de la rentrée, notamment en ce qui concerne les accroches cours-fonctions? Je n'ai toujours pas reçu de réponse de votre part à ce sujet, alors que c'est fondamental.

Disposez-vous à ce jour d'informations sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui seront affectés par les modifications liées aux référentiels du tronc commun? Les enseignants et enseignants qui se verraient affecter dans une autre fonction pour laquelle ils possèdent un titre suffisant ou de pénurie auront-ils la garantie de maintenir leur niveau de rémunération par rapport à leur situation actuelle? Enfin, les contours de l'offre d'options que vous souhaitez restaurer en deuxième et troisième années secondaires, en abandonnant le tronc commun, seront-ils communiqués à temps afin d'assurer une information complète aux parents et aux élèves?

Vous avez reçu mes questions voici plusieurs jours. J'estime donc qu'il serait normal que j'obtienne des réponses à chacune d'entre elles.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Soupart.

**M. Guillaume Soupart (MR).** – Madame la Ministre, si le début de l'année est généralement synonyme de bonnes résolutions, il semble que le Parti socialiste fait exception à la règle. Encore une fois, cette interpellation nous rappelle que l'anxiété règne au sein de nos écoles. Dans notre commission, nous avons parfois l'impression d'avoir les tenants du conservatisme et de l'immobilisme en face de nous. Les interrogations soulevées imposent soit d'appliquer le Pacte pour un enseignement d'excellence tel quel, soit de le modifier ou encore de le réinterpréter. En d'autres termes, on ne sait plus si le Pacte doit être perçu comme une Bible ou s'il doit être adapté.

À entendre cette interpellation, on pourrait croire que les enfants devraient retourner au fond des mines, une pioche à la main, durant les journées de découverte du monde du travail! C'est assez dingue d'entendre de tels propos. De plus, à l'occasion de la dernière réunion de la commission de l'Éducation en 2025, le chef de groupe socialiste a posé toute une série de questions quasiment identiques à celles qui sont posées aujourd'hui. Vous aviez pourtant répondu point par point. Dès lors, cette interpellation n'apporte rien de neuf sur le fond. C'est au niveau formel qu'il y a eu du changement, avec l'adoption en première lecture du texte sur l'organisation de la première année de l'enseignement secondaire.

À vrai dire, cette interpellation n'a qu'un but: celui d'agiter les esprits. Or, toute une partie de mon intervention se base sur des propos tenus par Stéphanie Cortisse lors de la dernière réunion de notre commission. Lorsqu'on parle d'un texte adopté à la hussarde dans un délai intenable, il me semble utile de rappeler un précédent. Mme De Rodder et moi-même sommes nouvellement députés, mais nous n'ignorons pas pour autant l'histoire et les précédents qui ont eu lieu au sein de notre Parlement.

Par exemple, lors de la dernière législature, le décret du 13 janvier 2022 abrogeant les articles 79/1 à 79/26 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et insérant des dispositions au sein du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux inscriptions en première année de l'enseignement secondaire fut bien adopté au mois de janvier, alors que les inscriptions débutaient en février.

L'urgence était si grande que la ministre Caroline Désir a introduit une circulaire, le 22 décembre, avant même le vote du décret. Quand on entend les reproches liés à des délais intenable, il est toujours éclairant de voir comment les choses se sont déroulées par le passé. Ne parlons pas non plus des textes relatifs aux pôles territoriaux ou aux nouveaux rythmes scolaires, tous adoptés à la hussarde pour reprendre la terminologie de ma collègue.

Il y a aussi un paradoxe dans cette interpellation: on vous reproche, Madame la Ministre, de communiquer à la presse et de ne rien dire aux acteurs de terrain. Et après avoir dit qu'il n'y avait aucune information, on aborde toute une série d'initiatives prises! Ainsi, visiblement, les informations ont circulé, par exemple sur l'accompagnement personnalisé – dont on a augmenté les budgets –, sur les projets de rencontres avec le monde du travail afin de réduire les jours blancs – nous en avons déjà parlé à différentes reprises –, sur la flexibilisation nécessaire du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (décret «Titres et fonctions») et sur le suivi des élèves qui n'obtiendront pas leur CEB. On se pose des questions comme si on n'en avait jamais parlé au sein de notre commission!

Dès lors, non, Madame la Ministre, nous n'avons pas de leçons à recevoir du PS. Lorsqu'on entend cette interpellation, on a l'impression que tout était prêt, que l'implantation du tronc s'est faite très facilement, clé sur porte. En d'autres termes, on ne sait pas très bien pourquoi on vous a nommée ministre. Il suffisait juste de rester tranquille sur votre siège. Tout était fait puisque votre prédécesseure avait tout préparé: la réforme était dans un dossier. Peut-être est-elle repartie avec le carton, vous privant d'informations?

Au final, on sait bien sûr que l'implantation du tronc commun est à son moment le plus critique. Au niveau primaire, elle a été relativement simple. Je ne dis pas que cela n'a rien changé: les équipes ont dû se former et l'organisation des écoles a dû être modifiée; c'est certain. On sait toutefois que c'est en première année secondaire que les plus gros changements interviennent.

Pour en revenir au fond – je sais, Madame la Ministre, que vous allez nous exposer les tenants et aboutissants de la réforme de cette première année secondaire telle qu'elle a été adoptée en première lecture –, permettez-moi de rappeler que ce texte est désormais en négociation avec les syndicats, les Fédérations de pouvoirs

organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les associations de parents, et qu'ensuite, le Conseil d'État rendra un avis. On ne peut donc pas vous reprocher de ne pas organiser de concertation et, dans le même temps, vous demander des réponses précises sur des modalités qui sont précisément en discussion avec les acteurs de terrain.

Autre point important: dans la réponse que vous avez donnée au chef du groupe PS le 15 décembre, vous souligniez que des sessions d'information avaient été organisées les 10 et 12 décembre pour les directions des écoles secondaires et leurs équipes et que des sessions de formation suivraient en janvier et seraient notamment organisées par l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC).

L'information est donc bien présente, même si certains semblent l'oublier. À titre d'exemple, vous avez déjà expliqué, toujours en réponse à M. Casier, la manière dont sera organisé le soutien renforcé aux élèves sans CEB. Vous avez également précisé la manière dont seront financées ces mesures et comment l'expertise des enseignantes et enseignants de la première année différenciée sera préservée vu qu'il leur sera proposé de continuer à exercer prioritairement dans les périodes dédiées à l'encadrement renforcé.

Il n'y aura dès lors pas de pertes d'emplois. Il suffit d'écouter vos réponses et peut-être même de relire les comptes rendus. Je remercie à ce titre le service qui s'y attelle avec beaucoup d'attention. Nous pourrions également lire vos déclarations à la presse avec un autre regard en ce début d'année et tenter de comprendre l'entièreté du propos plutôt que de le lire avec des lunettes biaisées.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous nous rappeler les objectifs et principes qui guident cette réforme du degré inférieur de l'enseignement secondaire? Pour ma part, je reste à votre écoute pour la réponse. En cette période des vœux, j'espère sincèrement que tous mes collègues de l'opposition tendront également l'oreille et réfléchiront à l'entièreté des propos qui seront tenus.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Deneef.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Nous avons déjà longuement débattu du présent dossier. Sur le fond, personne parmi nous ne conteste ces deux réalités: l'urgence du calendrier et le besoin de clarté pour les équipes pédagogiques et les familles.

Il est vrai que, depuis le mois de décembre, un paramètre a changé: le gouvernement a validé, en première lecture, un avant-projet de décret portant sur la première année secondaire. Dans la foulée, Madame la Ministre, vous avez adressé une communication aux équipes éducatives pour présenter les grandes lignes du projet, en arguant bien évidemment de toutes les précautions d'usage: le texte n'est pas définitif, puisque la concertation est encore à venir, de même que l'avis

du Conseil d'État et le débat parlementaire. C'est important de le rappeler, car cela répond à une demande pressante du terrain qui réclame de la clarté.

Toutefois, je l'affirme aussi avec clarté: la méthode compte autant que le contenu. Quand le terrain reçoit des informations aussi structurantes, il faut que les acteurs qui le représentent, à savoir les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs, WBE et les associations des parents, aient *a minima* reçu des informations en amont, pour qu'ils puissent assurer l'exactitude de la communication et éviter ainsi que cette dernière soit vécue comme un passage en force. C'est particulièrement nécessaire au vu de la longue période que nous venons de vivre, ces longs mois durant lesquels le monde de l'enseignement a réclamé très justement du dialogue et un cadre prévisible ou, pour le dire plus simplement, une communication transparente.

Sur le fond, de nombreuses questions comprises dans l'interpellation de Mme De Rodder appellent des réponses techniques sur les référentiels, les modalités d'orientation, l'accompagnement renforcé ou personnalisé, les jours blancs, les inscriptions, les accroches cours-fonctions et la transition sociale. Selon mon groupe, ces différents points doivent être sécurisés, et ce, de trois manières: juridiquement dans les textes, opérationnellement pour les directions et humainement pour les équipes, notamment celles qui étaient investies dans l'enseignement différencié et qui doivent pouvoir se projeter sans angoisse.

Les mesures annoncées vont dans une direction que nous soutenons pleinement: un accompagnement personnalisé pour tous les élèves, un accompagnement renforcé pour ceux qui en ont encore besoin, une place mieux structurée pour le numérique et des mesures transitoires, des priorités d'attribution, des formations et une logique de ressources sur le projet e-classe.

Cependant, Madame la Ministre, pour que la rentrée de 2026 se construise dans les meilleures conditions, trois points très concrets méritent une attention particulière. Premièrement, il convient effectivement d'accélérer le travail, mais en menant une vraie concertation, organisée selon un calendrier de réunions et de livrables communiqué aux partenaires. Deuxièmement, il faut donner des balises opérationnelles: qui fait quoi, quand et avec quels outils. De même, il faut prévoir la manière dont les écoles concernées seront accompagnées. Troisièmement, il faut soigner la transition en mettant l'accent sur l'information, la formation et l'accompagnement, et en apportant une attention particulière aux conséquences sur l'emploi et sur les équipes.

En résumé, mon groupe ne renverse pas la table et ne dramatise pas pour le principe. Cependant, nous demandons une chose simple, même si elle est double: aller vite, mais aller juste. Il faut aller vite, car la rentrée de 2026 se prépare maintenant. Il faut aller juste, car, sans respect de la concertation et sans mise en capacité des opérateurs de terrain, même la meilleure réforme, que nous soutenons, devient un facteur de crispation.

Comment comptez-vous associer les partenaires, à savoir les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs, WBE et les associations de parents, dans les prochaines semaines, notamment sur les éléments du projet qui leur ont déjà été communiqués? À quel moment les écoles disposeront-elles des balises opérationnelles indispensables, telles que les textes, circulaires, outils et consignes pour organiser concrètement la rentrée de 2026?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Mesdames et Messieurs les Députés, je souhaite tout d'abord rappeler les éléments de contexte qui précèdent la réforme de l'enseignement secondaire inférieur. La progression du tronc commun jusqu'en première année secondaire est prévue par le Pacte pour un enseignement d'excellence depuis la fin de l'année 2016. Conformément aux dispositions de la DPC, des changements légers ont été introduits. Comme l'avaient souhaité les acteurs de l'enseignement, ces changements ne bouleversent pas la grille horaire.

Dans ce cadre, le gouvernement a adopté une note d'orientation exposant ses ambitions pour les première, deuxième et troisième années de l'enseignement secondaire. La note s'appuie notamment sur une analyse de la soutenabilité de la réforme et de ses impacts liés à la montée progressive du tronc commun dans l'enseignement secondaire. Si l'inévitable saucissonnage des véhicules juridiques peut donner l'impression d'une approche morcelée, il s'agit bien d'une réforme pensée de manière globale et cohérente pour l'ensemble des trois années concernées. Pour des raisons pratiques, nous avons proposé deux avant-projets distincts: l'un est consacré à la première année secondaire, étant donné qu'il est important de pouvoir agir vite, et l'autre est consacré aux deuxième et troisième années secondaires, pour lesquelles nous avons un petit peu plus de temps.

L'objectif est de garantir une mise en œuvre structurée de la réforme pour assurer une transition cohérente et continue entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. À cet égard, l'avant-projet de décret relatif à la mise en œuvre du tronc commun en première année secondaire a été adopté en première lecture le 19 décembre 2025. Par ailleurs, les concertations avec les acteurs institutionnels sont prévues les 19, 21 et 23 janvier 2026. L'avant-projet de décret sur les deuxième et troisième années secondaires sera quant à lui proposé en première lecture dans les tout prochains mois.

Pour répondre à vos questions, je commencerai par détailler les objectifs visés par la réforme de la première année de l'enseignement secondaire. Je détaillerai ensuite le parcours des élèves, ainsi que les mesures qui permettront la réussite de la mise en œuvre de la réforme. Enfin, je répondrai à vos questions sur les considérations budgétaires.

La première année de l'enseignement secondaire poursuivra plusieurs objectifs: accorder plus de place à l'orientation des élèves et aux apprentissages dédiés au

numérique et assurer une transition harmonieuse entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire par le biais de l'accompagnement personnalisé.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence a prévu, dès la fin de l'année 2016, la mise en œuvre de nouveaux cours dans la grille horaire des élèves, soit la fameuse FMTTN et la formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES). Il a également prévu la disparition des activités complémentaires au bénéfice d'une grille commune à tous les élèves de toutes les écoles secondaires.

Le gouvernement a décidé, conformément à sa feuille de route, d'accorder plus de place à la formation numérique des élèves en y dédiant deux périodes au lieu d'une seule, comme cela avait été prévu par le Pacte. Cela semble logique au vu du basculement vers le numérique à la suite de la crise de la Covid en 2020-2021, qui n'avait pas été anticipée à la fin de 2016, et de l'arrivée de l'intelligence artificielle dès 2022. Nous savons à quel point elle est présente dans nos écoles et est utilisée par nos élèves comme par nos enseignants.

De plus, comme décidé par le Pacte, le premier degré différencié est amené à disparaître progressivement. Dès l'année scolaire 2026-2027, la première année différenciée sera supprimée et, afin de respecter l'engagement pris par notre feuille de route gouvernementale, des moyens conséquents sont là pour prévoir des professeurs afin d'accompagner les élèves qui auront été orientés en première année secondaire sans être titulaires du CEB. On sait en effet que ces élèves sont particulièrement fragiles.

Concrètement, des périodes d'accompagnement renforcé seront déployées dans les écoles qui accueillent ces élèves. Le gouvernement a décidé de conserver tous les moyens de l'actuel premier degré différencié pour soutenir les élèves qui auraient réussi tout ou partie des épreuves externes certificatives visant la délivrance du CEB. Donc, un problème au CEB signifie un accompagnement personnalisé pour l'élève. Il est important de préciser que les élèves qui réussiront la première année secondaire se verront délivrer automatiquement le CEB.

Les modalités des dispositifs d'accompagnement des élèves sont conçues pour être souples et adaptées aux réalités des établissements. Elles peuvent être organisées dans la grille horaire ou dans des dispositifs complémentaires en fonction des besoins qui seraient identifiés par les équipes éducatives. L'objectif est d'agir au plus près des apprentissages sans isoler les élèves ni créer des filières parallèles au sein de la même première année secondaire.

Je parle volontairement des dispositifs d'accompagnement des élèves parce que la réforme prévoit de l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves de la première année de l'enseignement secondaire. Ce sont des périodes qui prendront le plus souvent la forme de co-enseignement et qui permettront aux équipes de mener des activités de soutien, de remédiation, de consolidation ou encore de dépassement pour les élèves qui auraient progressé plus rapidement et qui

risqueraient dès lors de ressentir une forme d'ennui. Ce projet, entamé dans l'enseignement fondamental, se poursuivra dans l'enseignement secondaire.

Les modifications des grilles horaires amènent à des précisions sur la carrière des enseignants. Très prochainement, faisant suite aux travaux et à l'avis de la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP), un projet d'arrêté sera concerté dans les meilleurs délais afin de pouvoir communiquer les décisions arrêtées aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à WBE.

La logique qui nous a guidés consiste à permettre la remobilisation des enseignants, dont les cours sont amenés à être transformés, en les intégrant dans les nouveaux dispositifs pour préserver et valoriser leur expertise. On est tous d'accord quant au fait qu'il serait inopportun de perdre les compétences des professeurs qui intervenaient dans le degré différencié. Ainsi, il y aura évidemment une remobilisation de ces enseignants. De plus, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des besoins importants dans le secteur, en particulier en première année secondaire.

L'objectif est au contraire de leur permettre de prendre en charge les élèves présentant des lacunes ou des difficultés issues de l'enseignement fondamental pour les accompagner de manière ciblée et renforcée afin qu'ils puissent maîtriser les compétences du tronc commun de l'enseignement secondaire, notamment à travers les dispositifs d'accompagnement renforcé. Permettez-moi de prendre pour exemple la situation des professeurs de latin qui ne prendront plus en charge des périodes en première année secondaire, mais qui pourront être affectés à ces dispositifs d'accompagnement ou prendre en charge le cours de français et langues anciennes.

Les enseignants des cours techniques du degré inférieur seront prioritaires pour le cours de FMTTN. Un certificat sera organisé à cette fin dès la rentrée 2026 dans l'enseignement pour adultes. Les dispositions transitoires prévues garantissent par ailleurs le maintien des échelles de traitement, sauf si l'échelle afférente à la nouvelle fonction s'avère plus avantageuse.

Les dispositifs qui constituent le tronc commun impliquent un accompagnement renforcé des enseignants, en matière tant de formation que de sécurisation de l'évolution de leurs pratiques et de leurs perspectives de carrière. Il est essentiel de former les enseignants, mais aussi de les rassurer face aux changements induits par la réforme. À cette fin, plusieurs formations spécifiques sont prévues et les opérateurs de formations, notamment les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE, ont reçu, dans le cadre du Pacte, les moyens nécessaires pour accompagner efficacement la mise en œuvre de ces réformes. Je juge utile de le rappeler: il y a bien eu des moyens qui ont été dégagés pour les fédérations de pouvoirs organisateurs dans le cadre du Pacte. Les évolutions prévues impliquent une adaptation progressive des pratiques. Un accompagnement spécifique est prévu pour les enseignants dont les missions sont amenées à évoluer. Je préfère me

répéter, parce que j'anticipe les remarques des députés de l'opposition qui diront que je n'aurais rien prévu. L'accompagnement est prévu! Il n'est donc pas question de demander aux enseignants de changer de métier, mais il s'agit de valoriser leurs compétences existantes et de les outiller pour répondre à de nouveaux attendus.

Je viens de parler des certificats de l'enseignement pour adultes. Je parlerai aussi des actions de formation qui s'inscrivent dans le cadre de la formation en cours de carrière: elles sont organisées de manière graduelle, concrète et directement transférable en classe pour éviter tout décalage entre les objectifs affichés et les réalités de terrain.

J'entends bien sûr les inquiétudes quant au travail mené sur l'orientation des élèves. Je tiens avant tout à expliquer mon but. Les journées de découverte professionnelle prévues en première année secondaire visent à renforcer l'orientation positive des élèves en leur permettant de découvrir de manière encadrée et progressive différents environnements professionnels, sans les enfermer prématurément dans un choix de filière. Madame De Rodder, je suis certaine que, si cette proposition avait émané d'une personne de vos rangs, vous trouveriez l'initiative géniale.

Ces journées, conçues comme de véritables temps pédagogiques, sont intégrées dans l'organisation scolaire des établissements. Bien sûr, la disponibilité des lieux d'accueil est prise en compte dès la conception du dispositif. Il ne s'agit pas de stages professionnalisants, mais de découvertes encadrées et adaptées à l'âge des élèves. Les lieux peuvent être variés et ne sont pas prédéterminés: entreprises, ateliers, institutions publiques, associations, centres de formation ou structures liées aux métiers de proximité.

Ces journées de découverte professionnelle s'intègrent par ailleurs dans une réflexion plus large sur l'organisation de l'année scolaire et sur les jours blancs. Le volume de ces derniers a été diminué durant la précédente législature. À ce stade, nous n'envisageons pas de les réduire davantage. Notre objectif est plutôt de mieux encadrer leur usage afin de garantir une cohérence pédagogique et organisationnelle.

Le relèvement du seuil de réussite à 60 % vise à renforcer la valeur, la crédibilité et la lisibilité des certifications. Cette exigence accrue ne se conçoit toutefois qu'en parallèle d'un renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'un suivi pédagogique attentif. Elle s'inscrit dans une logique de confiance dans les principes de la docimologie, selon lesquels les apprenants adaptent naturellement leur niveau d'engagement et les efforts fournis lorsque les exigences sont relevées à condition qu'elles soient clairement expliquées – c'est clairement le cas de l'objectif de 60 % – et qu'un accompagnement soit proposé – nous le faisons à travers l'accompagnement personnalisé et renforcé.

Tout comme pour l'enseignement primaire, des moyens financiers sont prévus pour l'accompagnement personnalisé en première année secondaire. Ces moyens visent à accompagner les élèves au moment clé de la transition entre l'enseignement primaire et secondaire. Cette période est identifiée comme étant particulièrement sensible.

Monsieur Maingain, vous m'interrogez sur la situation des directions des écoles fondamentales et secondaires. Je rappelle que la révision barémique des fonctions de direction est prévue pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, dont le niveau secondaire. À cet égard, la mesure visant à réduire le nombre de directeurs de l'enseignement fondamental exerçant une charge de classe ne se justifie pas dans l'enseignement secondaire, puisque l'enseignement secondaire n'est pas concerné par ce type de situation.

Plusieurs d'entre vous m'interrogent sur les dispositions relatives aux inscriptions en première année secondaire. Mon administration a déjà informé, par voie de circulaire, les directions des écoles fondamentales et secondaires. Les évolutions liées à la mise en œuvre de la première année secondaire ont été signalées dans la circulaire et seront rappelées dans les webinaires explicatifs. La concertation existe et cela ne préjuge en rien le vote du Parlement! Les établissements ont été invités à déclarer leurs capacités en tenant compte des évolutions prévues, notamment celles liées à l'organisation de la première année de l'enseignement secondaire. L'administration accompagne ce travail de déclaration.

Quant à l'inscription en première année secondaire, la réforme n'a évidemment pas pour objectif de restreindre l'accès à l'école de premier choix. Toutefois, comme pour toute évolution structurelle, certains effets de redistribution peuvent apparaître localement. Ils feront l'objet d'un suivi attentif pour identifier les situations – s'il y en a – qui nécessiteraient un accompagnement ou des ajustements spécifiques.

Concernant les recours contre les décisions des conseils de classe et des jurys d'école, je rappelle que les procédures prévues par les principes de droit administratif seront respectées. Toutefois, je propose de supprimer l'automaticité des recours en cas de maintien, afin de renforcer la légitimité des décisions pédagogiques de nos enseignants. En effet, les enseignants sont avant tout des professionnels de l'évaluation et de l'éducation au sens large. La réforme ne remet pas en cause les droits des parents et des élèves. Elle vise à simplifier et sécuriser les procédures, à renforcer la lisibilité des décisions scolaires et à privilégier le dialogue pédagogique en amont, plutôt que des démarches de recours, s'avérant parfois tardives et souvent conflictuelles.

L'extension du tronc commun à la première année secondaire ne constitue pas une réforme isolée, mais s'inscrit comme la première étape d'un travail plus large portant l'ensemble du degré inférieur. Elle reflète la volonté claire d'assurer une cohérence, une lisibilité et une progressivité au sein des parcours scolaires. Les

travaux relatifs aux deuxième et troisième années de l'enseignement secondaire sont en cours: ils s'appuient, d'une part, sur les enseignements tirés de l'application du tronc commun dans l'enseignement fondamental et, d'autre part, sur les premières réflexions menées autour de la première année de l'enseignement secondaire. L'objectif est d'ériger une continuité pédagogique solide, permettant aux élèves de consolider leurs acquis avant des choix d'orientation plus affirmés.

Je me suis engagée, lors d'une rencontre le 12 novembre avec les fédérations des pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales, à instaurer des groupes de travail avec les représentants des acteurs de l'enseignement afin de bénéficier de l'expertise de chacun dans les domaines de la soutenabilité et de la praticabilité. Deux groupes de travail sont consacrés respectivement à l'orientation et à la praticabilité de l'organisation des périodes d'orientation en troisième année secondaire. Les thèmes sont bien identifiés et des dates ont été annoncées aux acteurs de l'enseignement.

Un avant-projet de texte couvrant l'ensemble du degré inférieur est prévu au cours du premier semestre de 2026. Il aborde plus spécifiquement les deuxième et troisième années de l'enseignement secondaire. Cette étape vise à offrir aux établissements, aux équipes éducatives et aux familles une vision d'ensemble cohérente en vue d'anticiper l'évolution de l'offre et l'organisation de l'enseignement secondaire inférieur. Les contours assignés à l'offre d'options pour les deuxième et troisième années secondaires seront précisés dans ce cadre.

La réforme ne vise pas à appauvrir cette offre, mais à garantir un socle commun solide en amont, sur lequel pourront s'appuyer des choix d'orientation plus éclairés et plus progressifs.

Concernant les langues anciennes, je tiens à rappeler que la précédente législature a adopté le référentiel français-langues anciennes (FRALA). Il précise les attendus pour les cours de français et de langues anciennes pour l'ensemble des élèves de la première à la troisième année secondaire. En première année, lors du cours de français, les enseignants pourront mobiliser des contenus relatifs à la culture antique pour éveiller la curiosité des élèves. En deuxième année, tous les élèves suivront deux heures de langues anciennes. Ces heures de cours seront dispensées par un enseignant spécialiste. Le latin dépassera dès lors le stade d'activité complémentaire ou d'option et fera partie de la formation obligatoire de tous les élèves. En troisième année secondaire, tous les élèves suivront une heure de latin. Ils pourront également, s'ils le souhaitent, suivre un cours d'activités orientantes de langues anciennes, et ce, durant quatre heures par semaine.

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, vous créez un problème sur la forme. Nous vous disons depuis un an et demi que, sur la forme de votre communication, vous devez consulter. Vous devez obligatoirement passer par la concertation et la négociation avec les acteurs de l'enseignement avant de soumettre vos projets de texte à l'avis du Conseil d'État et de les diffuser vers le

personnel et vers la presse. Vous n'en tenez absolument pas compte: vous vous adressez à la presse et, pour le reste, vous vous en fichez. Il suffit d'écouter ce que disent les syndicats à votre sujet; ce n'est pas piqué des vers. Eux aussi disent que vous ne vous concertez pas avec eux!

Les projets de décret que vous êtes en train d'élaborer sont importants et ont des répercussions sur le long terme. J'entends que la majorité se plaint que l'opposition a déposé une interpellation. Oui, Monsieur Soupard, notre volonté est bien de nous intéresser à ces textes; j'imagine que vous avez des dossiers bien plus importants, comme celui de hisser les drapeaux sur les bâtiments scolaires! Pour notre part, nous préférons nous consacrer aux dossiers dont les enjeux sont particulièrement importants!

Madame la Ministre, vous avez à nouveau utilisé la plateforme e-Desk, sur laquelle nous vous avons déjà interrogée dans le cadre d'une question orale, le 17 novembre. Nous avons sollicité l'audition de la direction administrative de la plateforme afin de connaître les conditions selon lesquelles il est possible d'envoyer les courriels à l'adresse électronique privée des enseignants. Or, vous balancez aujourd'hui ledit texte, particulièrement important, en faisant fi de la négociation syndicale et des amendements qui pourraient être apportés à votre projet. Pareille manière de procéder relève de la provocation!

Je ne lâcherai pas le dossier de la plateforme e-Desk. Je trouve scandaleux que vous ne nous apportiez toujours pas de réponse sur son utilisation. Une fois de plus, votre communication est irrespectueuse: vous ne tenez compte de rien et vous avancez droit vers l'échec au vu de toutes les mesures que vous instaurez.

Je m'interroge sur le triste bilan que vous laisserez derrière vous, si ce n'est d'avoir pu rétablir quatre heures de latin par semaine. *Errare humanum est, perseverare diabolicum est.* Je serais également curieuse de connaître l'avis de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) sur la transmission des documents. Je reviendrai sur le dossier de la plateforme e-Desk. Quelles sont les conditions requises pour envoyer des courriels vers les boîtes personnelles des agents? À quel moment une pareille communication est-elle autorisée?

Il est positif de constater que vous préservez l'enveloppe de l'enseignement différencié, mais nous voulons un *monitoring* de la situation. Quelles écoles risqueront-elles de fermer à cause de cette mesure? Comment les écoles et les enseignants seront-ils accompagnés? Qu'en sera-t-il des inscriptions, de l'encadrement et des pertes d'emploi éventuelles? Vous jouez aux apprentis sorciers et lancez une patate chaude et puis, advienne que pourra! Vous verrez par la suite les dégâts causés par votre manière de faire. C'est bien celle-ci que je critique, car elle me semble à côté de la plaque.

Par ailleurs, vous ne répondez pas à ma question sur les référentiels relatifs à la FMTTN. Vous évoquez l'intelligence artificielle (IA) qui, pour votre information,

Madame la Ministre, est déjà reprise dans les référentiels existants. Vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez et changer les référentiels d'un claquement de doigts! Si vous souhaitez modifier ces référentiels, vous êtes tenue de respecter le processus décréto. Comment organiserez-vous cela pour la rentrée? Vous ne m'avez pas répondu.

Qui donnera quel cours? Sur quel référentiel se basera-t-il? Comment allez-vous permettre aux enseignants de donner cette même matière tout en respectant la philosophie du tronc commun?

J'ai bien compris que ce n'était pas votre tasse de thé et que vous avez mis un an et demi pour tourner autour du pot, en essayant de démanteler ce que vous pouviez dans ce processus. Sans doute que la FMTTN avait moins d'intérêt pour vous que le latin. Cependant, nous, la FMTTN nous intéresse: nous sommes très attachés à la philosophie du tronc commun et nous espérons que vous reviendrez sur vos positions pour faire en sorte que ces référentiels soient appliqués correctement par l'ensemble des acteurs de terrain.

**Mme la présidente.** – Madame la Députée, vous avez largement dépassé les cinq minutes de réplique.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Soit je reprends la parole juste après, soit vous me laissez terminer. (*Rires sur les bancs*)

**Mme la présidente.** – Vous ne pouvez pas terminer.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je voulais dire que je reprendrais la parole dans un deuxième tour.

**Mme la présidente.** – Il n'y a pas de deuxième tour dans le cadre des interpellations, Madame la Députée.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Si vous me le permettez, j'aimerais tout de même terminer.

**Mme la présidente.** – Je suis désolée, mais je vous ai déjà laissée dépasser amplement les cinq minutes.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je voulais simplement ajouter que, pour les recours, Madame la Ministre, je ne comprends pas que vous en supprimiez l'automatisme, sauf à creuser encore les inégalités. Ensuite, pour les stages dans l'enseignement secondaire, vous faites souvent référence à la Flandre et je vous invite...

**Mme la présidente.** – Vous ne clôturez manifestement rien du tout, Madame la Députée! Vous êtes en train de continuer.

Je vous interromps et je passe la parole à M. Soupard, pour un fait personnel.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je déposerai une motion qui reprendra l'ensemble de mon propos.

**M. Guillaume Soupert (MR).** – Madame De Rodder, si vous désirez vous exprimer plus longuement, n'hésitez pas à déposer une proposition de modification du règlement.

Il existe en effet un règlement au sein de notre Parlement. C'est comme devant le drapeau: il faut lui montrer un certain respect. Je retiens de ces différents échanges que nous sommes toujours dans la même schizophrénie: d'un côté, vous reprochez à la ministre de communiquer et de parler avec les enseignants et, de l'autre, vous lui reprochez de ne diffuser aucune information!

**Mme la présidente.** – Monsieur le Député, je vous prie de vous limiter au fait personnel que vous souhaitez rétablir.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame la Ministre, certaines questions restent sans réponse – ou peut-être les ai-je mal comprises. J'ai entendu que les professeurs qui perdent des heures allaient être formés pour donner, entre autres, les cours de FMTTN. Si j'ai bien compris, l'organisation de cette formation repose surtout sur les pouvoirs organisateurs. Quel travail de coordination, de préparation et d'aide allez-vous accomplir en tant que ministre pour qu'il ne s'agisse pas à nouveau d'une décision qui vienne du haut et oblige les directions et les pouvoirs organisateurs à inventer les choses? Comment vont-ils être contactés? Quelles directives vont-ils recevoir? Dans quel délai? Quand cette formation va-t-elle être organisée? Est-ce par exemple pendant les vacances? Les professeurs qui donnent cours maintenant et qui donneront cours en septembre vont-ils devoir sacrifier une partie de leurs vacances? Bref, de nombreuses questions subsistent quant à vos responsabilités. Il est un peu léger de dire que ce sont les pouvoirs organisateurs qui vont devoir assurer cela.

Je n'ai pas non plus entendu la réponse sur les deux jours de découverte. J'ai demandé s'ils allaient être identiques pour chaque élève dans la même école. En effet, si les élèves vont pouvoir faire des choix, cela veut dire que ce n'est pas un *package* commun. J'aimerais avoir une réponse très explicite sur ce point important pour le PTB.

Concernant la période hebdomadaire pendant laquelle la classe doit faire tout ce qui est «non numérique», l'équilibre est-il, selon vous, jouable? Cela signifie-t-il que la classe puisse être initiée à toutes ces différentes compétences pendant cette période? Qu'est-il déjà prévu? Quand le déroulement de ce cours sera-t-il clarifié? Que vont pouvoir donner les professeurs? Quand vont-ils être formés à cet effet? Il me semble en effet un peu compliqué de tout mettre dans une seule période de cours. Si je n'obtiens pas de réponse maintenant, nous y reviendrons dans les prochaines réunions de notre commission.

**M. Fabian Maingain (Lib.res).** – Madame la Ministre, vous avez certes fourni des réponses, mais certaines manquent. Tout d’abord, je suis très déçu, car j’ai peu entendu parler des justifications pédagogiques de vos choix, ni des études et des évaluations préalables. J’entends que la concertation va avoir lieu sur trois jours d’ici la fin du mois, mais j’entends assez peu les justifications pédagogiques.

Nous pouvons soutenir un certain nombre de points. Je l’avais déjà dit lors de la première annonce des réformes sur l’augmentation du nombre d’heures numériques au vu de la réalité sociale. Non, Moniteur Soupert, le Pacte n’est pas une bible! Vous savez à quel point je suis antidogmatique et il peut y avoir des évolutions. Ce qui me dérange c’est la manière dont le Pacte est modifié. Avant, il y avait d’abord et avant tout une visée pédagogique suivie d’une concertation.

Ici, Madame la Ministre, la seule clarification que je vois dans vos propos est de mieux comprendre cette phrase de la DPC: «Avant chaque nouvelle réforme, le Gouvernement mettra en place un plan de communication clair et anticipé à destination de toutes les personnes concernées». Traduisez: avant que les réformes ne fassent l’objet d’une concertation et soient décidées de manière définitive, la ministre ira dans la presse donner son avis et ses orientations pour lancer des ballons d’essai. Cela crée de l’incertitude.

Je ne vous reproche pas de vous exprimer, c’est votre droit, même sur vos idées. Ce que je vous reproche, c’est l’incertitude qui en découle. Cela donne l’impression que la concertation ne sert à rien, que c’est en quelque sorte le fait du prince. Des décisions sont prises sans vraiment comprendre les tenants et les aboutissants. Je n’ai pas plus d’éclaircissements aujourd’hui, bien que je sois membre de notre commission, sur les tenants et aboutissants pédagogiques de vos décisions. Ce que nous reprochons ici, c’est principalement la méthode utilisée.

Pour le reste, nous attendrons que les concertations aient lieu et que les textes parviennent au Parlement. Nous reviendrons sur ce dossier, car, malgré vos explications d’aujourd’hui, il reste un certain nombre de parts d’ombre qui amènent de l’incertitude chez les parents, les directions d’école et les professeurs, ce qui pose problème. Je ne connais pas la citation latine idoine; je vous dirai donc «*Wait and see*».

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, plus les mois passent, moins votre politique a de sens sur le terrain. Le Pacte pour un enseignement d’excellence a fait l’objet d’un consensus entre tous les acteurs de l’enseignement. Il a permis d’avancer sereinement, en suivant un cap et des objectifs selon une méthode qui n’était pas figée, comme on essaie parfois de le faire croire. Le Pacte prévoit même la possibilité de poursuivre la discussion entre les acteurs de l’enseignement; toutefois, cela demande de réunir le Comité de concertation du Pacte, ce qui ne s’est plus produit depuis le mois d’avril 2025.

Aujourd'hui, plus vous avancez des propositions, plus vous détricotez les mesures du Pacte, qui sont le fruit d'un consensus. Vous agissez en vous basant sur les idées propres au MR et sur sa vision idéologique de l'école, qui est complètement déconnectée de la réalité.

J'entends les membres du MR ici présents nous faire la leçon, avec beaucoup de condescendance et de recours à la caricature, ce qui ne les grandit pas. Pour rappel, un texte soumis en première lecture au gouvernement n'a pas encore fait l'objet de concertation officielle. Le gouvernement procède à une deuxième lecture avant d'envoyer le texte au Conseil d'État. Une troisième lecture s'ensuit. Dans le cas présent, cela signifie que les acteurs de l'enseignement sont une nouvelle fois laissés dans une totale ignorance sur ce sujet fondamental qu'est le tronc commun, à moins que le texte présenté en première lecture fasse office de texte final et que le gouvernement esquive ainsi les concertations nécessaires avec les représentants de l'enseignement.

Nous avons entendu beaucoup de déclarations, mais peu de réponses à nos questions, Madame la Ministre. J'en ai toutefois reçu une: les 19, 21 et 23 janvier auront lieu des concertations avec les représentants de l'enseignement, soit avant la deuxième lecture du texte par le gouvernement. Lors de ces réunions, je vous invite à déjà aborder de manière plus informelle le deuxième texte qui concernera la deuxième et la troisième années secondaires, car, là aussi, il y aura certainement matière à rediscuter. On pourra alors parler d'une vraie concertation, comme les acteurs l'ont demandé lors des auditions organisées dans notre Parlement. Il convient d'écouter les opérateurs, même de manière informelle, pour cesser de prendre des mesures complètement déconnectées de la réalité.

J'ai bien entendu aujourd'hui Les Engagés qui, s'ils ont marqué leur accord sur la direction de la réforme, ont soulevé trois points d'attention. Lorsque mon groupe soulève des points d'attention, on nous répond qu'il suscite la peur et la panique. Mais quand c'est la majorité qui le fait, on dit que c'est constructif...

Le premier point soulevé par Les Engagés est l'importance d'accélérer la réforme en consultant les opérateurs de terrain selon un calendrier. Le deuxième point est le besoin de fixer des balises opérationnelles et le troisième est l'importance de soigner la transition, la formation, l'accompagnement, etc. Le texte final devrait être soumis au Parlement à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, alors que la rentrée scolaire de septembre se prépare déjà au mois de juin. Je ne sais pas comment vous allez parvenir à ramener de la sérénité et à faire comprendre aux écoles ce que vous attendez d'elles. Dans tous les cas, je serai à nouveau attentive aux actes. J'ai bien entendu les propos des Engagés aujourd'hui et j'observerai les votes lorsque le texte sera examiné au Parlement.

**Mme la présidente.** – J'ai été saisie de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme De Rodder et MM. Kaynak et Dönmez, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Une rentrée 2026 en première année secondaire improvisée et non concertée", à la question orale de M. Bruno Bauwens, intitulée "Organisation de la première année secondaire", à la question orale de M. Fabian Maingain, intitulée "Précisions et demande d'explications exhaustives sur l'état d'avancement de la réforme du tronc commun", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Arrivée du tronc commun dans l'enseignement secondaire",

vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire,

vu l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence,

considérant l'adoption, à quelques mois de la rentrée scolaire 2026-2027, en première lecture d'un avant-projet de décret modifiant substantiellement l'organisation de la première année secondaire,

considérant que ces orientations ont été rendues publiques avant toute concertation effective avec les acteurs de l'enseignement sur des enjeux essentiels, et ce, en contradiction avec les engagements répétés du gouvernement en matière de dialogue social,

considérant que la procédure d'inscription en première année secondaire débute dans les prochaines semaines en l'absence de texte légal définissant les contours exacts du degré secondaire inférieur,

considérant que le timing d'adoption des dispositions décrétales relatives aux conditions d'octroi du certificat d'études de base (CEB), aux modalités de l'accompagnement personnalisé et de l'accompagnement renforcé, à la suppression du premier degré différencié, à l'organisation d'un stage d'observation, à l'adaptation du référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), aux accroches cours-fonctions et aux mesures de transition sociale ne permet pas de garantir l'opérationnalité de ces réformes à la rentrée scolaire 2026-2027,

considérant que ce vide juridique expose l'ensemble des acteurs de l'école – pouvoirs organisateurs, directions, équipes pédagogiques, parents et élèves – à une inquiétude croissante,

demande au gouvernement:

de faire précéder l'adoption et la communication de toute nouvelle orientation et de toute modalité de mise en œuvre de la réforme du parcours des élèves de concertations étroites avec les acteurs institutionnels de l'enseignement,

de surveiller les effets de la suppression du premier degré différencié sur la procédure d'inscription en première année secondaire commune, le respect des normes de maintien, l'emploi des membres du personnel concernés et l'encadrement des élèves sans CEB,

de maintenir la grille horaire définie dans le Code de l'enseignement afin de préserver les apprentissages manuels et techniques tout en intégrant les révolutions numériques en cours, comme le permet déjà le référentiel FMTTN en vigueur,

de définir des modalités d'organisation et d'accompagnement des «journées découvertes» adaptées à la fois au jeune âge des élèves – 12 ou 13 ans – et à la capacité opérationnelle des équipes pédagogiques et des structures externes accueillantes,

de préserver les voies de recours applicables aux décisions de maintien et de refus d'octroi du CEB, de manière à garantir l'accessibilité effective de ces procédures pour tous les élèves et à conserver l'automatisme des recours en l'absence de notification expresse de la part des parents ou de l'élève majeur,

d'activer immédiatement la cellule de transition sociale pour accompagner les membres du personnel impactés par la disparition du premier degré différencié et ceux qui le seraient encore dans le cadre du nouveau degré secondaire inférieur, de la réforme budgétaire du qualifiant et de l'augmentation de 10 % de la charge de travail des enseignants du degré secondaire supérieur.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Soupart et Deneef, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Dorothée De Rodder, intitulée "Une rentrée 2026 en première année secondaire improvisée et non concertée", à la question orale de M. Bruno Bauwens, intitulée "Organisation de la première année secondaire", à la question orale de M. Fabian Maingain, intitulée "Précisions et demande d'explications exhaustives sur l'état d'avancement de la réforme du tronc commun", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Arrivée du tronc commun dans l'enseignement secondaire",

passe à l'ordre du jour.»

(*M. Ersel Kaynak, vice-président, prend la présidence*)

## **7 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)**

### **7.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne, intitulée «Les soixante périodes annuelles de concertation des enseignants et leur nature»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, tout comme mes collègues, j'ai, en tant que députée, mais également en tant que membre d'un pouvoir organisateur, l'occasion de visiter régulièrement des écoles de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Ces visites sont une opportunité d'échanger de manière approfondie et constructive avec des membres des équipes éducatives. Je souhaite aujourd'hui vous faire part d'une interrogation qui m'a été communiquée.

L'engagement professionnel de nos enseignants dépasse les seules heures de classe, puisqu'à celles-ci s'ajoutent notamment la préparation des cours, les formations, les conseils de classe, les réunions avec les parents, ou encore les différentes formes de travail collectif au sein et au profit de l'établissement. À cet égard, les enseignants que j'ai rencontrés ont exprimé le besoin de disposer d'une lecture claire et partagée de ce qui peut être pris en compte dans le cadre des soixante périodes annuelles de concertation, dont un tiers est consacré au travail collaboratif lié au plan de pilotage. Certaines tâches importantes pour la vie de l'école – comme la préparation de voyages scolaires, l'encadrement d'activités ou d'autres formes d'investissement au service de la communauté éducative – suscitent en effet des interrogations quant à leur reconnaissance dans ce cadre.

Dès lors, pourriez-vous énumérer les tâches qui peuvent être comptabilisées dans les soixante périodes de concertation, en apportant, le cas échéant, quelques exemples concrets? Les activités telles que celles évoquées par les enseignants peuvent-elles être intégrées dans ce volume horaire? Existe-t-il des balises ou des recommandations permettant d'assurer une application cohérente et sereine de ces dispositions au sein des établissements? Enfin, quel est votre sentiment sur l'intérêt de quantifier à ce point le travail collaboratif?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, la charge des enseignants comporte cinq composantes: le travail en classe, à savoir les heures d'enseignement effectives, comme les cours magistraux; le travail pour la classe, soit les tâches préparatoires et de suivi liées aux cours, comme la préparation des leçons, la correction des devoirs et l'évaluation des élèves; le service à l'école et aux élèves, qui comprend les activités qui se déroulent à l'école, mais qui ne sont pas liées directement à une classe spécifique – comme la surveillance

des récréations, l'organisation d'évènements scolaires et le suivi individualisé des élèves –; la formation professionnelle continue et les activités de développement professionnel que l'enseignant suit, comme les formations et les stages; le travail collaboratif, en ce compris les activités réalisées en équipes avec d'autres enseignants ou membres du personnel pour améliorer l'enseignement et le fonctionnement de l'école.

Le travail collaboratif, à l'instar du travail en classe, est une des composantes quantifiables. En effet, dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire – hors enseignement spécialisé –, les enseignants avec une charge complète doivent prester soixante périodes de travail collaboratif par année scolaire, avec la particularité, pour le niveau primaire, que ce nombre de périodes constitue un minimum.

Ce travail peut prendre plusieurs formes et recouvrir des missions diverses, conformément au décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs, complété par plusieurs circulaires concernant les modalités pratiques, dont la circulaire 7167 du 3 juin 2019 et la circulaire 8894 du 20 avril 2023. Le décret précité dispose que les missions couvertes par le travail collaboratif sont de deux natures: la participation à des réunions des équipes pédagogiques et éducatives, ainsi que le travail de collaboration avec une visée pédagogique. Ainsi, on peut citer entre autres la participation aux réunions concernant la mise en œuvre du plan de pilotage, l'évaluation du contrat d'objectif ou l'accompagnement des nouveaux enseignants.

Si ce travail est essentiel, sa quantification n'est pas toujours aisée et n'octroie pas d'autonomie aux directions ou aux enseignants. Une réflexion est dès lors en cours au sein du gouvernement quant à l'évolution de ce dispositif, dont l'objectif est d'examiner la place du travail collaboratif dans l'organisation du temps de travail des enseignants, sans en supprimer l'essence. Il faut pouvoir redonner aux écoles et aux enseignants plus de flexibilité dans la gestion de leur organisation interne et de leur temps de travail. C'est en ce sens que je proposerai un texte au gouvernement dans les semaines à venir.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, votre réponse va dans le sens d'une évolution. En effet, vous allez travailler sur une nouvelle circulaire ou un nouveau texte, sachant que les deux dernières circulaires datent de 2019 et de 2023. Il y aura donc certainement des adaptations à réaliser. Je vous encourage à intégrer la simplification administrative dans ce cadre, car, si je ne m'abuse, des procès-verbaux doivent être dressés actuellement dans le cadre des concertations. Cela dit, ils ne servent généralement pas à grand-chose s'ils ne sont pas soumis à d'autres personnes que celles qui prennent part aux réunions.

*(Mme Valérie Warzée-Caverenne, présidente, reprend la présidence)*

## **7.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Renforcement des liens entre écoles et clubs sportifs locaux»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Un enseignant d'éducation physique m'a transmis un projet visant à renforcer, de manière très concrète et sans coût, le lien entre les écoles et les clubs sportifs locaux. Il a également présenté ce projet à votre cabinet, Madame la Ministre: la création et la diffusion, dans chaque établissement scolaire, d'une affiche personnalisable, colorée et informative, qui reprend les coordonnées des clubs sportifs à proximité.

Placée à un endroit stratégique de l'école, cette affiche permettrait aux élèves et à leurs parents d'accéder facilement à l'offre sportive du territoire, sans devoir effectuer eux-mêmes des recherches fragmentées. L'objectif est double: d'une part, faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous les élèves, en particulier les filles et les jeunes issus de milieux moins favorisés, aujourd'hui moins présents dans les clubs; d'autre part, valoriser le rôle du professeur d'éducation physique comme acteur clé du bien-être et du développement global des élèves, en lui confiant la personnalisation de cet outil en fonction du tissu associatif local.

Une telle initiative s'inscrirait pleinement dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit que «le gouvernement instaurera des liens entre le secteur sportif et les établissements scolaires afin de promouvoir la mise à disposition réciproque des infrastructures sportives et d'optimiser l'utilisation du parc d'infrastructures existant. Il assurera la promotion de la pratique sportive au sein des écoles et y augmentera la place du sport».

L'Administration générale de l'enseignement (AGE) pourrait-elle lancer et encourager ce projet dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation avec la ministre des Sports, Mme Jacqueline Galant?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – La pratique sportive chez les jeunes doit être encouragée dans la mesure où elle soutient leur développement sur le plan tant physique que psychologique. À cet égard, la DPC encourage les collaborations entre le secteur sportif et les établissements scolaires.

Pour examiner la faisabilité du projet et envisager les modalités de mise en œuvre du dispositif que vous décrivez, Madame la Députée, et qui vise à faciliter l'information et l'accès à la pratique sportive pour tous les élèves, une concertation est indispensable entre les secteurs du sport et de l'enseignement. Cette concertation doit aussi avoir lieu avec les autres niveaux de pouvoir compétents pour le sport et la pratique sportive.

Dans ce cadre, une réunion se tiendra dans le courant du mois de janvier, réunissant mon cabinet, celui de la ministre Galant, l'AGE et l'Administration générale du sport (AGS). Cette réunion visera à identifier les acteurs complémentaires qu'il convient d'associer, comme les communes ou les provinces, et à examiner les

questions relatives à la responsabilité du contenu de l’affiche, à la sélection des clubs référencés, aux critères retenus, au périmètre territorial concerné et aux activités proposées. Elle permettra aussi d’aborder les aspects liés au canevas de l’affiche pour qu’il convienne tant aux écoles situées en zone rurale qu’à celles des grandes agglomérations.

Enfin, une attention particulière sera portée à ce que la mise en œuvre du dispositif respecte pleinement les dispositions de l’article 1.7.3-3 du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire qui interdit toute activité commerciale et toute pratique déloyale au sein des établissements.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – En entendant votre réponse, Madame la Ministre, je suis très heureuse de vous avoir mise en contact avec cet enseignant. Le projet qu’il m’a présenté est très simple à mettre en place, mais il nécessite néanmoins une concertation conséquente en amont. Vous proposez de mettre ce projet en œuvre.

Celui-ci n’a qu’un faible coût, ce qui est bénéfique au vu de l’état des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me réjouis de l’accueil favorable que vous lui réservez et je me félicite de cette initiative de la part d’un enseignant qui a conscience de la situation financière de notre entité. J’espère que cette initiative pourra se concrétiser assez rapidement.

### ***7.3 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Modernisation du système des circulaires»***

**M. Guillaume Soupert (MR).** – Madame la Ministre, les circulaires sont pléthore au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles: 9 665 d’entre elles sont détaillées sur le site internet. Par ailleurs, une notice spécifique que les circulaires antérieures à 2002 ne sont pas répertoriées, mais sont susceptibles d’être mentionnées dans d’autres circulaires. Comment le monde enseignant s’attelle-t-il à retrouver ces textes? Des recherches au sein des archives des écoles sont-elles effectuées?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la volonté de réduire le nombre de circulaires à un maximum de cent par an. Vous y avez satisfait. C’est un premier pas, certes, mais, avec logique et cohérence, cela a généré une inflation du nombre de pages des circulaires.

En parallèle, le pourcentage de personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont lu l’entièreté des 9 665 circulaires disponibles doit être assez faible. Ces textes sont utiles lorsqu’on cherche une information précise ou quand on tend à résoudre une situation concrète au sein de l’école. Il est primordial de conserver la flexibilité qui caractérise les circulaires et de ne pas les codifier. Cependant, il convient de réfléchir à une nouvelle manière de les présenter. Dans un premier temps, une arborescence est envisageable pour regrouper les sujets traités à travers les différents textes dans les thématiques correspondantes. À titre illustratif, lorsque j’ai procédé à quelques recherches concernant la neutralité, j’ai introduit les termes

«signes convictionnels» dans l’outil de recherche actuel, mais aucun résultat ne s’en est dégagé. J’en conclus que l’information est difficile d’accès, puisqu’il est nécessaire d’inscrire le bon mot-clé pour obtenir la circulaire convoitée.

À l’heure des nouvelles technologies, il serait certainement possible de faire évoluer cette plateforme avec des outils de recherche par catégorie. L’outil de recherche, en l’état, permet de retrouver telle circulaire sous l’égide de tel ministre. Bien entendu, la plupart des gens n’ont pas connaissance de ces données.

Un système de *chatbot* généré avec l’intelligence artificielle (IA) pourrait certainement être conçu en vue de répondre aux différentes interrogations sur base exclusivement du contenu des différentes circulaires. Les réponses et les renvois aux textes rendraient le système plus pratique pour les personnes dont la mission est de faire évoluer les écoles, en l’espèce principalement les directions.

Dès lors, Madame la Ministre, quel est votre sentiment à ce sujet?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, votre question fait écho à des constats largement partagés par les acteurs de terrain. Vous avez raison de souligner que le système des circulaires, tel qu’il s’est construit au fil des années, est complexe. Les documents sont volumineux, les sources sont multiples et il est difficile d’identifier rapidement l’information utile et les échéances à respecter. Tous les professionnels de l’éducation nous font régulièrement part de ces difficultés.

C’est pour répondre à ces constats que, dès le début de mon mandat, j’ai voulu renforcer le travail de rationalisation des circulaires. Il s’agit à la fois d’en réduire le nombre et de les rendre plus lisibles. Nous nous sommes fixé un objectif clair: ne pas dépasser le seuil de cent circulaires par an. Nous souhaitons également créer un code couleur destiné à faciliter la lecture des circulaires et leur appropriation par les acteurs de terrain. Ces derniers doivent savoir ce qui est particulièrement urgent et ce qui l’est moins. Une circulaire de rentrée sera rouge, alors qu’une circulaire relative à un appel à projets aura une couleur signifiant qu’elle peut attendre.

Dans un contexte de transformation numérique et d’essor de l’IA, il est clair que cette démarche doit aller encore plus loin. Dès lors, depuis septembre 2024, nous avons lancé un projet structurant de modernisation de la gestion et de la diffusion des circulaires. Ce projet intègre des outils numériques, dont l’IA. L’objectif est de centraliser l’information et d’en faciliter l’appropriation afin de réduire la charge administrative pesant sur les responsables des établissements. Il s’agit également d’apporter plus de clarté juridique et opérationnelle.

Concrètement, ce projet se traduit par le développement d’une plateforme numérique unique et intégrée à l’écosystème applicatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette plateforme propose notamment un calendrier consolidé des

échéances, qui permet aux équipes de mieux planifier leurs obligations; des résumés synthétiques des circulaires, générés à partir des textes officiels; un moteur de recherche avancé facilitant l'accès aux informations par thématique, niveau d'enseignement ou période de validité; un *chatbot* accessible en continu, capable de répondre aux questions sur la base du corpus des circulaires et d'orienter l'utilisateur vers les passages pertinents; une mise en évidence des nouveautés et des modifications par rapport aux versions antérieures; et une personnalisation des contenus et des notifications ciblées en fonction du profil de l'utilisateur.

À l'issue d'une phase de test interne concluante, cette application, baptisée mAGEordome, est prête à être déployée. Nous sommes soucieux de garantir son adéquation avec les réalités du terrain. C'est pourquoi son déploiement s'effectuera de manière progressive, avec un premier panel d'environ cent testeurs issus du monde de l'enseignement, et ce, dès le premier trimestre de 2026.

Vous avez évoqué des résistances potentielles. Celles-ci sont bien identifiées. Elles tiennent principalement à l'appropriation des outils numériques, à la nécessité de garantir la fiabilité juridique des informations diffusées et à la protection des données. C'est pourquoi le projet repose sur un accompagnement dédié, avec une montée en charge progressive et une articulation claire entre les outils numériques et les textes officiels, qui, pour l'instant, demeurent la référence.

En conclusion, la modernisation du système des circulaires est essentielle. Elle ne se produira pas seulement grâce à un changement d'outils, mais aussi grâce à une simplification durable de l'accès à l'information. Cette modernisation s'inscrit pleinement dans une approche pragmatique consistant à mettre le numérique et l'IA au service de la clarté, de la sécurité juridique et du temps pédagogique.

**M. Guillaume Soupart (MR).** – Madame la Ministre, nous constatons les mêmes difficultés sur le terrain. J'espère que le nouvel outil mAGEordome pourra faire ses preuves et que nous pourrions ainsi garantir la sécurité juridique et une information la plus transparente possible auprès des équipes. Cette application pourra réduire la charge administrative, ainsi que le temps que consacrent les directions, les secrétariats, les professeurs et plus généralement les personnes qui s'intéressent au monde de l'école, à lire les circulaires. Lorsque les phases tests seront terminées et lorsque la mise en œuvre démarrera, je vous réinterrogerai pour savoir comment les acteurs de terrain accueillent ce projet. Ceux-ci demandent en effet avec force de pouvoir s'y retrouver dans ces circulaires qui s'étoffent de jour en jour.

#### ***7.4 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Quel impact de la réforme fédérale du chômage pour les personnels temporaires de l'enseignement?»***

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, la réforme fédérale des allocations de chômage limite les droits des bénéficiaires à maximum 24 mois. Cette réforme

impacter tous les secteurs, en ce compris les personnes qui sont ou ont été employées dans l'enseignement. Or les travailleuses et les travailleurs du secteur sont nombreux à ne pas être nommés et ils exercent en tant que personnel temporaire.

Je pense particulièrement aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux puéricultrices et puériculteurs. Dans leur cas, une interruption de deux mois durant les vacances scolaires peut rapidement les amener à atteindre le seuil critique au-delà duquel ils ne peuvent plus bénéficier des indemnités de chômage.

Pouvez-vous nous dire si et comment les interruptions caractéristiques des emplois temporaires du secteur scolaire seront comptabilisées comme des périodes d'inactivité? Le cas échéant, ne craignez-vous pas une précarisation de la profession et un risque de pénurie accrue? Des mesures sont-elles prévues pour temporer les effets de la réforme sur les membres du personnel concernés? Il pourrait par exemple être envisagé d'immuniser certaines périodes d'inactivité, typiquement pendant les congés scolaires.

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, en dehors des périodes de désignation ou d'engagement d'un membre du personnel de l'enseignement à titre temporaire, aucune rémunération ne lui est octroyée si ce n'est pour les mois de juillet et août. Le personnel temporaire peut, le cas échéant, être indemnisé par l'assurance chômage, selon les conditions ordinaires. Il sera dans ce cadre réputé comme étant inactif.

En revanche, je rappelle que les périodes de congés scolaires intervenant au cours de l'année scolaire, hormis les mois de vacances de juillet et août, sont bien assimilées à des journées de travail lorsqu'elles s'inscrivent dans une période de désignation ou d'engagement d'un membre du personnel à titre temporaire et sont à ce titre rémunérées. Dans ce cas, le membre du personnel temporaire est réputé être en activité.

Par ailleurs, durant les mois de juillet et août, les membres du personnel sont dispensés de l'obligation de s'inscrire comme demandeurs d'emploi, de rester inscrits comme tels et de se tenir disponibles sur le marché de l'emploi. Cette dispense est accordée à toute personne ayant effectué des prestations de travail rémunérées dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française au cours de l'année scolaire précédant immédiatement les vacances d'été, indépendamment de la durée des prestations, du régime de travail, de la nature des fonctions exercées ou de la qualité dans laquelle celles-ci ont été accomplies.

Je veux vous rassurer sur le risque de précarisation de la profession et sur l'impact sur la pénurie d'enseignants. En effet, les éléments que je viens d'expliquer ne modifient pas la situation actuelle.

Il me paraît également important de souligner le principe applicable pour les vacances d'été. Lors de cette période, un membre du personnel temporaire peut prétendre à une rémunération différée au regard de l'article 7 de l'arrêté royal n°63 du 20 juillet 1982 modifiant les dispositions des statuts pécuniaires applicables au personnel enseignant et assimilé de l'enseignement de plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale ou à horaire réduit. La rémunération différée correspond à un montant proportionnel aux prestations accomplies durant l'année scolaire et est réputée couvrir, pour l'application de la réglementation en matière de chômage, tout ou partie des vacances d'été, période durant laquelle les membres du personnel de l'enseignement n'exercent en principe pas d'activité.

Lorsqu'un membre du personnel temporaire a presté l'année scolaire complète à temps plein, la rémunération différée est censée couvrir l'intégralité des vacances d'été. Dans ce cas, aucun droit aux allocations de chômage n'est ouvert durant cette période. Une demande d'allocation ne peut être introduite qu'à partir de la rentrée scolaire suivante. Cependant, lorsqu'un membre du personnel temporaire n'a pas presté une année scolaire complète, l'Office national de l'emploi (ONEM) détermine la période couverte par la rémunération différée sur la base du nombre de jours pris en compte par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le calcul de cette rémunération différée, période pendant laquelle aucun droit aux allocations de chômage n'est accordé. Une fois la période couverte par la rétribution différée épuisée, l'ONEM peut alors verser une indemnisation de l'assurance chômage.

En effet, conformément à l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, un membre du personnel temporaire peut prétendre à une allocation de chômage pour les vacances d'été. Pour quelles raisons? Parce que ces dernières ne sont pas couvertes par une désignation ou un engagement par un pouvoir organisateur. Comme précisé dans l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant sur les modalités d'application de la réglementation du chômage, le membre du personnel doit, dans un premier temps, épuiser les jours couverts par la rémunération différée à partir du premier jour ouvrable de la période de vacances d'été avant de pouvoir bénéficier d'une indemnisation.

Enfin, je rappelle que le projet de contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) prévoit d'offrir aux enseignants un engagement à durée indéterminée, assorti d'une charge garantie qui couvre notamment les mois de juillet et d'août. Cette mesure permettra de limiter les périodes de chômage des membres du personnel en cours d'année scolaire et entre deux années scolaires. Si vous le souhaitez, je suis disposée à vous communiquer ce texte très technique.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Cette réglementation est effectivement assez technique; une relecture des arrêtés royaux et autres éléments législatifs nous permettront d'y voir plus clair. Nous pouvons donc être rassurés pour les enseignants qui ont une désignation et qui ont travaillé un certain nombre de jours, en tous cas ceux

qui ont effectué une année complète. Ils seront dispensés d'inscription à l'ONEM et verront leurs allocations maintenues durant cette période.

Notre préoccupation est de ne pas alourdir la barque pour les enseignants qui subissent déjà toute une série de réformes et se verraient viser par des réformes prises au niveau fédéral qui précariseraient ou, pour le moins, rendraient de nouveau la carrière des enseignants moins attractive. Nous serons donc attentifs à ce point dans les prochains mois et nous nous assurerons que les solutions envisagées seront respectées.

Quant au projet de CDIE, nous verrons comment il sera mis en œuvre et quel sera son impact sur les enseignants, notamment concernant la période de vacances. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le document que vous nous communiquez.

**7.5 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Impact de décisions fédérales récentes sur les cantines scolaires et l'accessibilité des repas dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**7.6 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Alourdissement de la TVA sur les repas chauds à l'école»**

**7.7 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Début de l'insécurité alimentaire dans nos écoles»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Fabian Maingain (Lib.res).** – À la suite des récentes décisions budgétaires du gouvernement fédéral relatives à la non-augmentation de la TVA, d'après le MR, et aux changements de TVA, d'après le conseil des ministres restreint, il apparaît que les parents subissent une fois de plus les effets de ces mesures.

Après que les discussions du gouvernement fédéral ont cafouillé au moment de déterminer ce qu'il fallait taxer davantage, il semblerait qu'aujourd'hui, les cantines scolaires et nos établissements scolaires se trouvent au cœur de ces changements et qu'une nouvelle fois, ce sont les Bruxellois et les Wallons qui vont payer les décisions fédérales. Cela vient s'ajouter à l'incertitude autour de la capacité pour les écoles de continuer à offrir des repas gratuits. Même pour ceux qui pouvaient les payer, ils risquent de les payer plus cher, malgré le fait que nos cantines jouent un rôle central, non seulement pour la santé publique et l'éducation à une alimentation équilibrée, mais aussi comme outil de lutte contre les inégalités sociales. Pour un nombre croissant d'enfants, le repas pris à l'école constitue parfois le seul repas chaud, complet et équilibré de la journée.

Dans ce contexte, plusieurs inquiétudes émergent fortement sur le terrain, Madame la Ministre.

Premièrement, dans quelle mesure une concertation a-t-elle été menée avec le gouvernement fédéral avant ou après l'annonce de ces mesures, afin d'en évaluer les conséquences spécifiques pour les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Celle-ci a-t-elle été associée en amont à la réflexion ou a-t-elle été placée devant le fait accompli?

Deuxièmement, les conséquences concrètes des décisions fédérales sur les cantines scolaires ont-elles déjà été évaluées? Je pense notamment à l'augmentation potentielle du coût des denrées alimentaires, à la pression accrue sur les opérateurs de restauration scolaire et aussi aux effets indirects sur l'organisation des écoles, qui sont déjà confrontées à une pénurie de moyens humains et financiers.

Troisièmement, comment, en tant que ministre, envisagez-vous de faire en sorte de défendre les écoles et les cantines face à cette hausse de la TVA? J'ai en effet lu dans «*Le Soir*» que vous étiez inquiète. Dans un premier temps, des marges de négociation sont-elles encore ouvertes avec le gouvernement fédéral? Sinon, comment comptez-vous faire en sorte que le monde de l'école puisse absorber ces chocs budgétaires sans une nouvelle fois reporter la facture sur les parents?

Quatrièmement, des mesures compensatoires spécifiques sont-elles envisagées pour accompagner les directions d'écoles ou les pouvoirs organisateurs?

Cinquièmement, comment comptez-vous éviter que ces décisions conduisent à une réduction de l'offre de repas scolaires? Certaines écoles ont indiqué qu'à ce prix-là, elles ne pourraient plus fournir de repas scolaires, notamment dans les zones les plus précarisées.

Une nouvelle fois – c'est le fond réel du débat –, cette situation ne pose-t-elle pas la question de la cohérence entre les décisions politiques fédérales et les décisions éducatives de notre entité quant au rôle que l'école doit jouer, autour non seulement de l'apprentissage des savoirs, mais aussi, plus largement, sur les plans social, sanitaire et éducatif, sachant qu'on ne lui donne pas les moyens nécessaires?

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, lors des débats budgétaires, nous sommes déjà revenus longuement sur le choix de votre majorité de sabrer dans les budgets consacrés aux repas complets de qualité. Les acteurs des mondes scolaire et associatif ont largement signalé leur inquiétude à l'égard des élèves les plus fragiles, pour qui ce repas gratuit était souvent le seul repas complet et équilibré de la journée. Je sais que, pour certains membres de votre parti, c'est impossible, mais c'est pourtant la réalité.

Vous avez décidé d'économiser sur le dos des familles et des élèves, en laissant aux écoles à peine 43 centimes d'euro pour organiser de tels repas et, surtout, en ne conditionnant pas les maigres montants à l'organisation de ces repas. Il est possible qu'il n'y ait plus du tout de repas complets gratuits dans certaines écoles. Je vous avais déjà interrogée à ce sujet, parce que la conclusion prévisible était

de voir disparaître purement et simplement – à court terme ou à moyen terme – ces repas devenus impossibles à financer pour les pouvoirs organisateurs.

Depuis ces discussions, un élément est venu considérablement aggraver la situation. Je parle du choix de votre parti et des Engagés, au sein du gouvernement Arizona, d'alourdir de 6 à 12 % le taux de TVA applicable aux traiteurs pour les repas à emporter. Le cabinet du ministre des Finances a confirmé que ce taux serait applicable aux traiteurs scolaires qui assurent les repas chauds servis dans les établissements. Les acteurs du secteur ont déjà fait savoir qu'à côté de la hausse générale des prix, cette augmentation du taux de TVA conduirait inévitablement à une augmentation du prix des repas. En résumé, la gratuité scolaire est mise de côté, les académies vont être payantes, il n'y aura plus de repas complets gratuits pour les élèves et, en outre, toutes les familles devront désormais payer pour l'augmentation de la TVA.

Concrètement, cette décision alourdira la facture pour les écoles qui organiseront ces repas ou incitera des parents ou des écoles à abandonner l'organisation de ce service. J'imagine mal que les pouvoirs organisateurs, déjà largement privés de moyens, puissent compenser cette augmentation sur leurs fonds propres. Les coûts seront donc répercutés sur les familles. C'est une nouvelle taxe dont celles-ci devront s'acquitter.

Madame la Ministre, avez-vous été en contact avec le ministre des Finances, Jan Jambon, au sujet du taux de TVA applicable aux cantines scolaires? Avez-vous défendu la possibilité d'exempter le secteur d'une telle augmentation? Quels arguments vous ont-ils été avancés?

Des mesures sont-elles envisagées pour compenser cette augmentation, telles que des dotations et des subventions complémentaires allouées aux pouvoirs organisateurs? Ces derniers vous ont-ils sollicitée au sujet de cette hausse? Votre administration ou les pouvoirs organisateurs assurent-ils un *monitoring* du nombre d'établissements organisant ces repas, qu'ils soient payants ou gratuits?

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, l'augmentation de la TVA sur les plats à emporter, décidée par votre parti et ses partenaires au gouvernement fédéral, aura des conséquences particulièrement lourdes sur le monde de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous vous avons pourtant alertée sur ces effets prévisibles.

L'annonce du passage de la TVA de 6 % à 12 %, dès le mois de mars 2026, sur certains biens et services a immédiatement soulevé une question centrale: quel sera l'impact de cette hausse sur les repas distribués dans les cantines scolaires, tous niveaux d'enseignement confondus? Nous connaissons désormais la réponse: le cabinet du ministre des Finances, Jan Jambon, a confirmé une hausse de 6 % sur les repas scolaires, qui affectera un service essentiel dont nous aurions pu naïvement penser que sa protection était cruciale. Concrètement, pour un repas

actuellement facturé 4 euros, l'augmentation représentera environ 0,25 euro par enfant et par jour, sans tenir compte des autres frais scolaires ou de garderie.

Cette mesure fédérale constitue une charge financière supplémentaire pour la classe moyenne et intervient dans un contexte déjà extrêmement tendu en Fédération Wallonie-Bruxelles, où le gouvernement a décidé de mettre fin au dispositif des repas gratuits, sains, équilibrés et durables dans les écoles fondamentales les plus défavorisées, un dispositif dont bénéficiaient plus de 55 000 élèves jusqu'à aujourd'hui encore. Comme l'a démontré la Ligue des familles, le budget disponible pour les repas scolaires passerait ainsi de 21,4 millions d'euros à quelque 8,2 millions d'euros, tout en devant couvrir près du double d'écoles. Ma collègue a rappelé les miettes qu'il restera pour l'organisation des repas scolaires. Cette mission sera impossible à accomplir.

Pour les 55 000 enfants auxquels vous avez retiré la gratuité des repas, la sanction est double: non seulement ils devront désormais payer pour manger à l'école, mais le coût sera aussi plus élevé que prévu. Ces enfants en situation précaire sont les victimes les plus vulnérables et les plus fragilisées par les politiques comptables appliquées à tous les niveaux de pouvoir par le MR et Les Engagés.

L'alimentation des enfants – que dis-je, le seul repas pour beaucoup d'entre eux! – ne devrait en aucun cas servir de variable d'ajustement budgétaire. Elle est une condition essentielle de leur bien-être, de la qualité des apprentissages et de la lutte contre les inégalités. Les directions d'école, les opérateurs de restauration scolaire, la Ligue des familles: tous déplorent l'absence de volonté politique pour protéger les repas scolaires et craignent le retour de la boîte à tartine vide.

Madame la Ministre, comment les écoles et leurs pouvoirs organisateurs pourront-ils absorber les coûts inhérents à l'augmentation du prix des cantines? Il est encore temps pour vous de changer cela et de mener un combat utile et digne pour les enfants précarisés. Il vous appartient désormais de saisir sans délai le Comité de concertation (Codeco) afin d'y négocier des mesures particulières permettant d'épargner nos cantines et de garantir le droit le plus fondamental des enfants à une alimentation adéquate à l'école.

Comptez-vous saisir le Codeco afin d'y négocier une exception pour protéger nos cantines face à la hausse de la TVA sur les repas scolaires? À défaut, quelles mesures comptez-vous prendre pour compenser, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les effets combinés de la fin des cantines gratuites et de la hausse de la TVA?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur et Mesdames les Députés, je vais commencer par corriger certains propos que j'ai entendus. Ainsi, ce ne sont pas 8 mais 14 millions d'euros qui sont reversés dans les moyens de fonctionnement des écoles. J'ai pu lire cette erreur dans une communication de la Ligue des familles, avant qu'elle soit reproduite dans un article paru dans le

journal «*Le Soir*». J'ai demandé que cette erreur soit corrigée et je n'explique pas d'où ces chiffres peuvent provenir. Lors de nos échanges en commission, nous avons bien rappelé que l'on parlait de 14 millions d'euros et que le montant de 43 cents peut être plus élevé. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'évoquer que les montants de fonctionnement des écoles sont augmentés depuis l'an dernier. On parle de 20 millions d'euros supplémentaires d'ici 2029. À cet égard, je vous invite à relire les documents budgétaires que nous n'avons pas manqué d'envoyer à la presse pour corriger la communication de la Ligue des familles.

Concernant la question particulière de la TVA sur les repas à l'école, il s'agit en effet d'une décision qui a été prise par le gouvernement fédéral dans le cadre de ses compétences et qui dépasse d'ailleurs le cadre des cantines scolaires. Mon cabinet a cependant pris contact, dès l'annonce de la mesure, avec le cabinet du ministre des Finances, Jan Jambon, afin d'avoir une information complète sur l'impact de cette disposition dans les cantines scolaires. Nous avons aussi demandé, dans un courrier marqué de ma signature, une exemption pour ces dernières. Il s'agit d'une demande explicite du Mouvement réformateur. Le cabinet de M. Jambon nous a informés que l'entrée en vigueur des mesures TVA n'est pas prévue immédiatement, mais seulement pour le 1<sup>er</sup> mars 2026, et que le projet d'arrêté royal est actuellement soumis pour avis au Conseil d'État. Les questions relatives à l'impact sur les repas scolaires ont été transférées par le cabinet du ministre à leur administration afin de recevoir tous les éclaircissements nécessaires.

Par ailleurs, un courrier plus large de l'ensemble du gouvernement est en cours de rédaction pour solliciter, entre autres, une exemption en faveur des cantines scolaires. En termes d'impacts budgétaires, ceux-ci seront nuls pour les écoles qui préparent leurs repas en interne. Celles-ci ne sont en effet pas concernées, puisqu'elles bénéficient d'une exemption. S'il n'y a donc aucun problème pour les écoles dont les repas sont préparés en interne, les écoles faisant appel à des prestataires externes pourraient être touchées par cette hausse de la TVA de 6 à 12 %. D'où ma demande et celle du gouvernement de leur permettre de bénéficier également d'une exemption. Je n'ai pas été sollicitée par les pouvoirs organisateurs sur cette question et nous ne disposons pas, à ce jour, de données relatives à l'organisation de cantines scolaires au sein des écoles. Ces données seront récoltées à partir de l'année scolaire 2026-2027, dans le cadre de la gratuité des fournitures et des repas scolaires.

**M. Fabian Maingain (Lib.res).** – Madame la Ministre, je constate que l'harmonisation des niveaux de pouvoirs regroupant les mêmes partis politiques n'a pas produit l'effet escompté. Elle a même échoué, dans ce dossier à tout le moins. Il n'a pas fallu attendre la décision du *kern* pour apprendre que la question de la hausse de la TVA était à l'ordre du jour. Certes, j'entends que vous avez pris contact, une fois la décision prise. Il aurait été préférable de prendre contact au préalable pour tirer la sonnette d'alarme sur l'impact de la mesure sur les cantines

et dans les écoles. Cela aurait été plus utile, nous aurait épargné une mauvaise décision et évité de chercher une solution nous permettant de revenir en arrière.

Vous dites que les arrêtés n'ont pas encore été adoptés et que, l'entrée en vigueur de la réforme étant prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2026, vous êtes encore en attente d'une réponse. J'ai pris connaissance par voie de presse de la demande du MR et j'espère qu'elle sera suivie. Je ne peux toutefois m'empêcher d'avoir des doutes. Pour mettre fin à ceux-ci, je propose de déposer une motion motivée au sein de notre Parlement, afin de lui permettre d'exprimer son point de vue. Si ce n'est pas possible, je prendrai une autre initiative. Toujours est-il que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'exprimer très clairement à ce sujet et demander l'exemption de la hausse de la TVA pour les cantines scolaires. Nous espérons que l'État fédéral tiendra compte de notre position d'ici là.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, plusieurs de mes questions n'ont pas trouvé réponse. Vous n'avez pas répondu au sujet des arguments avancés par Jan Jambon pour justifier l'augmentation de la TVA sur les repas servis dans les cantines scolaires, pas plus que sur les arguments que vous pourriez avancer et qui permettraient d'exempter ce secteur. Vous n'avez pas non plus répondu au sujet des mesures compensatoires envisagées; j'imagine donc qu'il n'y en a pas. Je n'ai pas non plus obtenu de réponse concernant un *monitoring* du nombre d'établissements qui organisent ces repas.

Par ailleurs, s'agissant des repas, il n'y a pas d'erreur dans les chiffres qui ont été annoncés. Ce n'est pas parce que vous voulez nous faire croire à un budget de 14 millions d'euros que celui-ci est bien réel. Le PS reviendra sur ce point, mais, quel que soit le calcul effectué, puisque ces montants ne sont plus liés obligatoirement à l'organisation de repas complets, nous parlons bien de 8 millions d'euros et non de 14 millions d'euros.

Le sketch du MR et des Engagés devient agaçant. Ces partis prennent des mesures au niveau fédéral puis affirment, au niveau des entités fédérées, qu'ils n'étaient pas en faveur de ces mesures. C'est un peu comme pour le Mercosur, le marché commun de l'Amérique du Sud: du côté wallon, le ministre juge l'accord horrible alors qu'au niveau fédéral, l'accord est approuvé. C'est la même chose avec ce dossier: au niveau fédéral, vos partis ont décidé d'augmenter la TVA sur les repas livrés par les traiteurs scolaires, alors que vous nous dites, au sein de notre Parlement, vouloir demander une exemption! Selon vos dires, il y aura peut-être une éclaircie, car, après que la décision a été prise, vous vous serez battue pour parvenir à ce résultat. Je suivrai ce dossier avec intérêt, mais je doute qu'au niveau fédéral, le MR revienne sur cette décision. **À nouveau, nous jugerons les actes plutôt que les paroles.**

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la ministre, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu à mes questions. Je vous invite à saisir le Codeco, même si, comme vous me l'aviez dit en réponse à une précédente question, il ne s'est

plus réuni depuis longtemps. J'ignore la teneur du courrier que vous avez adressé au gouvernement fédéral, mais vous pouvez, avec force, dire que vous saisissez les leviers qui sont à votre disposition. N'hésitez pas à évoquer ces dossiers dans la presse pour montrer l'intérêt que vous portez à leur défense.

Quant à nous, étant donné l'importance du sujet, nous allons poser un acte très concret: le dépôt d'une proposition de résolution. Nous ne pouvons pas accepter que des enfants soient privés de repas chauds à l'école. En expliquant votre calcul, vous nous faites la leçon. Cependant, lorsque l'on examine vos articles budgétaires (AB), force est de constater que vous faites une économie globale de 14 millions d'euros. Nous vous l'avons démontré article par article. Le budget «cantine», l'AB 0105, programme d'activités (PA) 32, division organique (DO) 11, est mis à zéro. L'AB 0102, PA 90 DO 51 est augmenté de 8 millions d'euros. Le budget s'élevait donc à 31 millions d'euros et est ramené à 18,9 millions d'euros. Encore une fois, vous réalisez donc une économie de 14 millions d'euros.

C'est un peu trop facile de nous dire que nous nous trompons, que la presse se trompe, que tout le monde se trompe et que vous seule avez raison! Pour autant, vous ne nous faites pas la démonstration du contraire! C'est absolument scandaleux puisque, dans les faits, ces enfants et leurs écoles n'auront plus que des miettes pour l'organisation des repas scolaires.

### ***7.8 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Redéfinition de l'âge d'obligation scolaire»***

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Pour lutter contre les inégalités scolaires, les premières années d'enseignement jouent un rôle essentiel pour favoriser une véritable égalité des chances entre les élèves, d'une part, par les apprentissages scolaires et l'acquisition des compétences fondamentales et, d'autre part, par le développement et l'approfondissement de compétences sociales et langagières ainsi que par la construction d'un rapport au monde. Toutes ces compétences sont importantes pour asseoir les futurs apprentissages de chaque enfant. C'est d'ailleurs ce qui est observé dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

De façon plus générale, l'enjeu se situe au niveau des premières formes de socialisation et des transitions entre les âges: par exemple, il existe des écarts significatifs entre les enfants qui ont fréquenté un milieu d'accueil et ceux qui démarrent dans l'enseignement maternel sans l'avoir fait. Une étude démontre qu'un enfant qui a fréquenté un milieu d'accueil a acquis 1 400 mots, là où les autres resteraient autour de 400 mots. Il ressort aussi d'une étude que c'est aussi le nombre de mots qui constituent le bagage lexical de Donald Trump. (*Sourires*)

À ce titre, l'âge de l'obligation scolaire joue un rôle déterminant dans le déploiement d'une école plus égalitaire. Il semble cependant utile de rappeler qu'il faut nuancer cette politique publique: un enfant n'est certainement pas un autre et on ne peut envisager de réalité binaire dans laquelle, du jour au lendemain, un enfant

serait intégré de force et à temps plein dans un milieu qui ne lui est pas familier. Il y a sans doute là un chantier essentiel pour comprendre et construire les premiers mois à l'école. La fréquentation d'une école doit véritablement être porteur de sens pour l'enfant; elle doit répondre prioritairement à ses besoins et à son stade de développement et de maturité.

Aujourd'hui, l'obligation scolaire démarre à 5 ans et il serait sans doute préférable de favoriser cette intégration un rien auparavant. Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à «favoriser la fréquentation de l'école à partir de 3 ans. Pour ce faire, il entend attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la nécessité, dans ce cas de figure, de réformer les mécanismes de financement des communautés, plus particulièrement le dispositif de la clé-élèves».

Madame la Ministre, je souhaiterais faire le point sur ces travaux. Quels contacts entretenez-vous avec vos homologues du gouvernement fédéral sur un futur abaissement de l'âge d'obligation scolaire? Quel calendrier poursuivez-vous? Quels seraient les contours d'une telle obligation? La possibilité d'aménager le temps de fréquentation scolaire lors des premiers mois ou années est-elle en discussion afin de satisfaire au mieux les besoins de l'enfant? Conformément à votre Déclaration de politique communautaire (DPC), avez-vous sollicité le gouvernement fédéral au sujet de la «clé élèves» et du refinancement compensatoire de cet abaissement de l'âge d'obligation scolaire?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, l'obligation scolaire n'implique pas une obligation d'être scolarisé dans une école subventionnée ou organisée par une Communauté; d'autres filières, comme l'enseignement à domicile, permettent aussi de respecter cette obligation.

Par ailleurs, j'ai suivi avec attention des discussions intervenues au Sénat sur le sujet. Il en ressort que, si un abaissement de l'âge devait être acté. Il ne serait *a priori* pas envisagé d'imposer des modalités d'obligation scolaire aussi strictes que pour les enfants de 5 ans et plus, notamment quant au quota de présence et à la fréquentation scolaire. En effet, si une telle mesure était prise – mesure que je soutiens évidemment –, il faudrait également tenir compte du fait que l'abaissement de l'âge aurait un impact sur le nombre de places disponibles dans l'enseignement maternel ainsi que sur l'encadrement et les subventions. Ces différents éléments n'ont pas encore été quantifiés. Je reste cependant attentive aux discussions menées au niveau fédéral sur le sujet.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo)**. – Madame la Ministre, vous n'avez donc pas entamé de travail sur le sujet, mais vous avez certaines questions que vous nous avez communiquées aujourd'hui. Puisque ce choix est repris dans la DPC, il serait intéressant que vous preniez des contacts plus spécifiques avec les membres du gouvernement fédéral, afin de fixer un calendrier de travail et d'approfondir les contours de l'obligation scolaire, en allant plus loin que les réflexions que vous

avez exposées aujourd’hui. Il serait intéressant de solliciter la concertation avec le gouvernement fédéral à ce sujet, mais aussi sur le dispositif de la «clé élèves» et sur le refinancement compensatoire compte tenu de l’abaissement de l’âge de l’obligation scolaire.

### **7.9 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Entreprise d’entraînement pédagogique (EEP)»**

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, un point de la séance du gouvernement du 12 décembre dernier a particulièrement retenu mon attention. Il s’agit de l’octroi d’une subvention à 52 établissements organisant une entreprise d’entraînement pédagogique (EEP) pour 2025. Je dois humblement reconnaître que je connaissais très peu le dispositif des EEP. Quelques recherches et échanges m’ont permis de mieux en comprendre l’esprit. Les EEP sont des entreprises virtuelles, ancrées dans l’enseignement qualifiant. Elles placent les élèves dans des situations d’apprentissage très concrètes et souvent en lien avec des entreprises réelles.

Comment le dispositif des EEP fonctionne-t-il concrètement aujourd’hui dans les écoles concernées? À quels publics et à quelles filières s’adresse-t-il prioritairement? Disposez-vous d’un bilan actualisé des EEP, notamment en termes de motivation des élèves, d’acquisition de compétences et de valorisation de l’enseignement qualifiant? Lors des discussions budgétaires, un nouveau projet pilote, «École-Entreprise», a été annoncé. Ses objectifs sont ambitieux: structurer des partenariats locaux durables, accompagner l’insertion professionnelle des élèves, permettre des immersions en entreprise pour les enseignants et tester un modèle appelé, le cas échéant, à être pérennisé. Quelles sont les différences et les convergences fondamentales entre les EEP existantes et ce nouveau projet-pilote? Comment ces deux dispositifs s’articuleront-ils? Seront-ils complémentaires, parallèles ou destinés, à terme, à converger?

Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, où chaque euro investi doit être lisible et cohérent, pouvez-vous préciser la vision d’ensemble du gouvernement concernant les liens entre l’enseignement qualifiant et le monde de l’entreprise? L’objectif est-il de consolider des dispositifs existants, comme les EEP, d’en évaluer l’impact avant leur extension ou de faire évoluer progressivement ces pratiques vers des modèles plus intégrés, comme celui testé par «École-Entreprise»?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, votre question me permet de préciser le cadre et les finalités des dispositifs visant à renforcer les liens entre l’enseignement qualifiant et le monde de l’entreprise et, plus particulièrement, celui des EEP, aujourd’hui dénommées entreprises virtuelles ou EVI. Je vous avoue que je ne connaissais pas, moi-même, ce dispositif avant de visiter plusieurs écoles qualifiantes.

Les EVI constituent un dispositif bien installé dans l'enseignement secondaire qualifiant. Elles prennent la forme d'entreprises simulées intégrées au sein des établissements et dans lesquelles les élèves sont placés en situation d'apprentissage, reproduisant le fonctionnement réel d'une entreprise commerciale ou administrative. Sous l'encadrement des équipes pédagogiques, les élèves y assurent des tâches comme la gestion administrative, la comptabilité, la facturation, la communication ou les relations commerciales dans un cadre sécurisé puisqu'il n'y a pas de flux financier ni de production réelle. J'ai pu assister à l'apprentissage d'un paiement en ligne sans qu'il y ait de vrais paiements.

Ce dispositif s'appuie sur un réseau structuré conduit par la Coordination francophone des entreprises pédagogiques (COFEP) qui met à disposition des outils mutualisés garantissant un environnement professionnel simulé, cohérent et réaliste. Les EVI s'adressent prioritairement aux élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire qualifiant, principalement dans les filières économiques, commerciales et administratives telles que les options de technicien en comptabilité, technicien commercial, technicien de bureau ou gestionnaire de petites entreprises. Elles sont aussi mises en œuvre de manière plus limitée, car en développement, dans l'enseignement pour adultes où elles suscitent un intérêt croissant. Pour l'année scolaire 2025-2026, le dispositif est déployé dans 52 établissements de l'enseignement secondaire.

Les constats issus notamment des rapports d'évaluation et d'inspection sont globalement positifs. Ils mettent en évidence un impact favorable sur la motivation et l'engagement des élèves, ainsi que sur le développement de compétences transversales essentielles telles que l'autonomie, le travail en équipe, la communication professionnelle et la compréhension du fonctionnement global d'une entreprise. Les élèves perçoivent majoritairement ces apprentissages comme plus concrets et plus en phase avec leur projet d'insertion professionnelle. Le projet pilote «Écoles-Entreprise», inscrit dans nos perspectives budgétaires 2026, poursuit des objectifs qui sont complémentaires, mais bien distincts de ceux des EVI. Là où ces derniers reposent sur une immersion simulée, «École-Entreprise» vise à structurer des partenariats durables avec des entreprises réelles, à favoriser des expériences directes en milieu professionnel pour les élèves et à permettre les immersions en entreprise pour les enseignants. Il s'agit d'un dispositif plus orienté vers l'ouverture de l'école sur son environnement socioéconomique local.

Ces deux dispositifs ne s'opposent donc pas; ils se complètent. Les EVI offrent un cadre sécurisé, structurant et reproductible, particulièrement adapté à l'acquisition progressive de compétences professionnelles dans un cadre scolaire ou d'enseignement pour adultes, tandis qu'«École-Entreprise» explore les formes plus intégrées de collaboration avec le tissu économique dans une logique expérimentale. C'est évidemment en lien avec la Déclaration de politique communautaire (DPC) ou les initiatives comme celle exposée lors de la rentrée du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC). Enfin, dans un contexte budgétaire

contraint, la vision du gouvernement repose sur un principe de cohérence et de lisibilité de l'action publique: nous souhaitons bien distinguer les deux projets.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, nous sommes devenus plus savants et plus intelligents grâce à votre réponse, car nous sommes peu nombreux à bien maîtriser ces différents dispositifs. Ce que vous dites est très éclairant et ces deux initiatives méritent d'être encouragées. Il s'agit, d'une part, des EVI – puisque c'est leur nouveau nom – qui sont des entreprises simulées. Nous percevons bien tout le profit pédagogique que les étudiants peuvent retirer de ce dispositif. Ce dernier fait penser aux jumeaux numériques, utilisés en informatique, qui consistent à recréer les conditions d'une entreprise hors du monde réel. Cela évite, en l'occurrence, la génération de flux financiers intempestifs ou de productions mal maîtrisées. D'autre part, «Écoles-Entreprise» vise, quant à lui, à développer un partenariat avec des entreprises réelles, également au profit de ceux qui, à terme, ont vocation à y travailler.

Ces deux dispositifs sont complémentaires et il convient certainement de les encourager, car il est vrai que nous préparons, dans nos institutions d'enseignement, des citoyens éclairés, mais aussi capables de contribuer à l'effort collectif de production de richesses.

**7.10 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Intensification de la pénurie à la suite de l'exode des enseignants»**

**7.11 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Aggravation de la pénurie dans l'enseignement»**

**7.12 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Pénurie des enseignants»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame la Ministre, la pénurie actuelle d'enseignants, qui est en train de s'aggraver, a un double effet. D'un côté, elle provoque un nivellement vers le bas de l'enseignement pour tous les élèves. Même si vous affirmez que les connaissances de base de nos élèves sont très importantes, toutes les connaissances sont en fait en péril étant donné qu'il n'y a tout simplement pas assez de professeurs dans nos écoles. De l'autre côté, la pénurie d'enseignants aggrave les inégalités dans les écoles, car ce sont toujours les élèves issus des milieux défavorisés qui en sont les premières victimes.

Au lieu de prendre des mesures pour vraiment inverser la tendance, votre gouvernement fait tout le contraire. Toutes les mesures que vous prenez, telles que l'augmentation de la charge de travail, l'allongement de la carrière et la chasse aux malades n'ont qu'un seul résultat principal: réduire l'attractivité du métier d'enseignant et faire fuir les professeurs.

La presse publie les témoignages de nombreux enseignants qui envisagent de quitter l'enseignement ou qui l'ont déjà fait. Je vais vous en présenter trois. Il s'agit tout d'abord de Chloé, qui était encore professeure au début de l'année scolaire en cours. Elle a fait tout le premier trimestre et c'était déjà sa quatrième année d'enseignement; ce n'est donc pas non plus quelqu'un qui a commencé cette année-ci. Pourtant, elle n'a pas repris après les vacances de Noël. «Je refuse de me perdre dans un système qui use et décourage. Il me fallait retourner dans le privé avant qu'il ne soit trop tard», a-t-elle déclaré à la journaliste qui l'interrogeait. Elle est partie le cœur serré, car elle aimait son métier. «C'est une grosse désillusion par rapport à notre métier et aux objectifs personnels. C'est très frustrant», a-t-elle ajouté. Chloé était professeure de langues, soit une des disciplines où la pénurie est la plus grave.

Il manque aussi des professeurs de maths. C'est justement ce qu'était Aurélien, avant qu'il tente sa chance ailleurs et devienne pompier. Il s'agit aussi d'un beau métier, mais il ne sera donc plus professeur. Il a dit: «Prof reste un beau métier, mais quand on voit vers quoi on se dirige, je dirais à mes enfants de bien réfléchir» avant de vouloir devenir prof.

Pauline, elle, est dans l'enseignement depuis douze ans. Elle est cependant de plus en plus tentée d'aller voir ailleurs, car elle estime que «l'image des professeurs est catastrophique. Le politique nous fait passer pour des fainéants et des incompetents!». Une collègue songe à travailler dans la restauration. Elle a 274 élèves répartis sur dix implantations! Elle témoigne qu'elle n'a jamais autant galéré de toute sa vie que cette année. Elle était motivée, mais aujourd'hui, elle n'a plus l'impression d'être enseignante.

Partout où nous allons, dans toutes les mobilisations et les manifestations, des professeurs nous donnent les mêmes signaux. Ils sont découragés. Ils se sentent maltraités et méprisés. Il semble donc que la pénurie est encore en train de s'accroître, comme si elle n'était pas déjà assez grave.

Madame la Ministre, tout d'abord, quelle a été votre réaction à ces signaux très inquiétants provenant du terrain? Que répondez-vous aux enseignants qui viennent de quitter le métier ou qui s'approprient à le faire? Disposez-vous de données actualisées qui confirment ou non les témoignages du terrain qui parlent d'une augmentation des départs d'enseignants? Pouvons-nous disposer de ces chiffres? Ils m'intéressent en effet beaucoup. Quelles mesures avez-vous prévues pour inverser la tendance et pour améliorer l'attractivité du métier? Avez-vous relancé le groupe de travail sur le sujet?

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, le climat de tension qui existe dans l'enseignement depuis plusieurs mois, particulièrement en raison des débats budgétaires relatifs à l'année 2026, doit attirer votre attention ainsi que celle de votre gouvernement. Pourtant, la majorité MR-Les Engagés reste aujourd'hui sourde aux appels des enseignantes, des enseignants et des

professionnels de l'école. Entre le fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant, le renoncement à la gratuité scolaire, les menaces sur les conditions de travail des jeunes enseignants et le définancement des travaux de rénovation des bâtiments scolaires, les attaques sous tous azimuts sur le secteur de l'école fragilisent le travail de ces acteurs et précarisent les chances de réussite de certains élèves déjà moins favorisés.

Or, l'une des conséquences dramatiques de cette détérioration des conditions de travail et de ce climat délétère, c'est de risquer de dégoûter à la fois celles et ceux qui enseignent déjà, mais aussi celles et ceux qui pensaient se former à ces métiers essentiels. C'est d'ailleurs ce que l'on observe très concrètement dans les établissements qui organisent des filières de formation pédagogique. Le gouvernement ne paraît cependant pas prendre l'entière mesure de ce qui s'annonce dans les prochaines années, d'autant plus qu'aucun diplômé – ou presque – ne sortira de ces filières pour la rentrée prochaine. C'est également ce que l'on commence à observer parmi les plus expérimentés: «*La Dernière Heure*» s'est dernièrement fait écho de la désillusion de celles et ceux qui décident de quitter l'enseignement devant le manque de considération, l'image détériorée et la perte de sens du métier, ainsi que devant les incertitudes pour la suite entretenues par les annonces du gouvernement.

Tout cela est évidemment dramatique si l'on veut préserver et améliorer la qualité de notre enseignement. En effet, on ne fait pas école sans femmes et sans hommes reconnus et valorisés pour leur travail ni sans leur donner des moyens satisfaisants d'accomplir leurs missions. Ces enseignants nous disent aujourd'hui que ces conditions sont largement dégradées et qu'ils sont mieux reconnus ailleurs. C'est un signal que vous devez entendre et prendre en considération. Ce n'est pas l'opposition qui invente cela, mais c'est ce que l'on peut entendre chaque fois que l'on va dans des écoles ou lorsque l'on se retrouve à discuter avec des enseignants, y compris ceux qui disposent d'une grande ancienneté. Je n'avais jamais entendu cela avant aujourd'hui.

Madame la Ministre, depuis l'installation du gouvernement, disposez-vous de chiffres relatifs à l'évolution de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants? Observe-t-on une aggravation ou une résorption de ce phénomène? Depuis plusieurs années, on évoque la statistique de trois enseignants sur cinq qui quittent le métier dans les premières années. À votre connaissance, cette proportion est-elle toujours d'actualité? A-t-elle évolué ces dernières années? Est-elle différente en fonction du type d'enseignement? Existe-t-il par exemple une différence entre l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire?

Je souhaiterais également rappeler les remarques constantes émises par la Cour des comptes, qui rappelait l'absence d'outils fiables pour objectiver les effets de mesures de lutte contre la pénurie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces remarques font-elles l'objet d'un travail au sein de votre cabinet ou de vos services?

Sur quels éléments se fondent vos choix relatifs aux mesures à adopter pour lutter contre cette pénurie?

Enfin, un travail est-il en cours avec votre collègue, la ministre de l'Enseignement supérieur, pour travailler urgemment sur l'attractivité des filières pédagogiques?

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, la pénurie d'enseignants constitue aujourd'hui l'un des problèmes significatifs auquel est confronté notre système éducatif. Elle est documentée, reconnue par l'ensemble des acteurs de terrain et ne cesse de s'aggraver. Pourtant, force est de constater que la politique de votre gouvernement ne répond pas à ce phénomène d'ampleur, mais contribue, dans les faits, à l'accentuer.

De nombreux témoignages récents d'enseignantes et d'enseignants, publiés notamment par la presse, font état d'une profonde désillusion à l'égard du métier. Ceux et celles qui quittent l'enseignement ne le font pas par manque de vocation, mais parce qu'ils ne reconnaissent plus un cadre professionnel devenant toujours plus exigeant, moins valorisé et de moins en moins soutenant. L'augmentation de la charge de travail sans compensation salariale, les réformes décidées à la hâte créant de plus en plus d'incertitudes sur le terrain, la remise en cause des statuts et la dégradation de l'image sociale des enseignants participent à une baisse manifeste de l'attractivité du métier.

Par ailleurs, les problèmes de santé mentale au sein de la profession sont largement documentés: épuisement, surcharge, perte de sens, sentiment de suspicion permanente. Là encore, aucune réponse structurelle à la hauteur des problèmes ne semble être sur la table. Au contraire, certaines mesures récentes, concernant notamment le contrôle des arrêts maladie, sont vécues comme une pression supplémentaire plutôt que comme un soutien.

Pour ne rien améliorer, les inscriptions dans les filières de formation initiale des enseignants (FIE) sont en chute libre, avec une diminution significative ces dernières années. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), allongée à quatre ans, entraîne un effet mécanique majeur: en septembre 2026, aucun nouveau professeur ne sortira diplômé, à l'exception de quelques redoublants de l'ancien régime. Autrement dit, alors même que la pénurie s'aggrave, le vivier de nouveaux enseignants sera temporairement à sec.

Madame la Ministre, ce contexte appelle des réponses fortes, urgentes et cohérentes. Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux problèmes de santé mentale des enseignants et prévenir les départs précoces dans cette profession? Qu'est-il prévu pour faire face à l'absence de nouveaux diplômés en 2026, qui constitue un risque majeur pour l'organisation des écoles? Travaillez-vous à un plan d'actions spécifique à ce sujet? Sur quoi ont finalement

débouché vos groupes de travail consacrés à la pénurie? Quels en sont les résultats? Ont-ils été présentés aux participants? Quelle suite y donnerez-vous?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Le gouvernement a fait de la lutte contre la pénurie des enseignants sa priorité. À ce titre, toutes les mesures envisagées pour renforcer l'attractivité de la profession sont étudiées avec la plus grande attention. J'en veux pour preuve notre décision de revaloriser les enseignants formés en quatre ans; ceux-ci verront leur rémunération augmentée de 5 %. Cette mesure a déjà été budgétée, tout comme d'autres: l'augmentation des pools de remplacement, la valorisation de l'expérience utile jusqu'à sept années pour les enseignants de seconde carrière, etc.

Durant l'année scolaire précédente, des groupes de travail ont été créés afin de dégager des pistes, non seulement pour lutter structurellement contre la pénurie d'enseignants, mais aussi pour attirer les étudiants vers les filières pédagogiques. Tous les acteurs institutionnels y ont été conviés. Les dernières réunions des groupes de travail ont eu lieu durant le mois de septembre 2025.

Les conclusions de ces différents groupes ont fait l'objet d'une note assortie d'un plan d'action. Parmi les pistes proposées, nous avons décidé de travailler sur un certain nombre d'entre elles avec l'objectif de stabiliser plus rapidement les membres du personnel. Je pense notamment à l'harmonisation des modalités de calcul de l'ancienneté administrative des membres du personnel de l'enseignement et à l'harmonisation des mécanismes de complément de charge en vue d'amener un enseignant à obtenir plus rapidement une charge complète. En effet, ces charges incomplètes sont très décourageantes pour un enseignant, en particulier quand il arrive dans le métier. Je pense encore à d'autres pistes, telles que l'harmonisation des délais de déclaration de vacance d'emploi en cas d'absence de longue durée d'un membre du personnel nommé ou engagé à titre définitif, l'élargissement de la notion de priorité de deuxième rang, priorité visant à valoriser l'ancienneté administrative d'un membre du personnel, le cas échéant dans d'autres pouvoirs organisateurs, l'harmonisation de la mesure selon laquelle un titre requis égale un titre suffisant, ou encore la facilitation de l'accès aux formations pédagogiques pour les enseignants de seconde carrière.

Ces différentes dispositions seront intégrées dans un avant-projet de décret que je soumettrai prochainement au gouvernement. Par ailleurs, je rappelle qu'un avant-projet de décret-programme est en cours de concertation avec les acteurs institutionnels. Il prévoit de diminuer la charge face à la classe de deux périodes durant la première année de carrière d'un membre du personnel, ainsi que pour les enseignants qui atteindront l'âge de 60 ans. C'est une mesure qui vaut pour tous les enseignants. En début de carrière, cette diminution du temps face à la classe permettra à un enseignant débutant de se former ou d'être accompagné par un mentor. Pour un membre du personnel qui est en fin de carrière, ces deux

périodes face à la classe ainsi libérées pourront être consacrées à l'exercice de missions de service aux élèves et à l'école.

En outre, en collaboration avec l'administration, nous travaillons actuellement sur la création d'un contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) pour les membres du personnel de l'enseignement à partir de la rentrée scolaire 2027. Ce contrat aura pour objectif de stabiliser les enseignants en début de carrière en leur garantissant un emploi stable dès leur entrée en fonction dans l'enseignement. Enfin, il est prévu d'octroyer une revalorisation salariale aux enseignants de l'enseignement fondamental et du degré inférieur de l'enseignement secondaire sortant de la nouvelle formation initiale en quatre années, et ce, grâce au barème 401.

Madame Linard, concernant les indicateurs de pénurie, la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP) effectue chaque année les travaux nécessaires à la détermination des emplois catégorisés comme étant en pénurie ou en pénurie sévère. Cette instance, présidée par mes services, réunit des membres des cabinets concernés, des fédérations de pouvoirs organisateurs, de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et des organisations syndicales. Cette catégorisation est effectuée à partir d'un indice de pénurie globale, qui est ensuite corrigé selon les facteurs aggravants ou relativisant la pénurie. Cet indice de pénurie est calculé pour chaque fonction de recrutement, et ce, par zone d'enseignement. Ces éléments font ensuite l'objet de l'adoption par le gouvernement d'un arrêté précisant les fonctions en pénurie et en pénurie sévère dans l'enseignement obligatoire, dans l'enseignement pour adultes et dans l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR).

Pour la présente année scolaire, dans l'enseignement fondamental, il apparaît que la fonction d'instituteur primaire est en pénurie dans toutes les zones géographiques. Pour l'enseignement secondaire général, les fonctions d'enseignant de cours généraux d'anglais, de néerlandais, de mathématiques, de sciences – soit la biologie, la chimie et la physique –, de géographie et d'éducation musicale apparaissent systématiquement dans la liste des pénuries des dix zones. La fonction d'enseignant de cours généraux de français apparaît également souvent.

Concernant l'enseignement technique et professionnel, il existe, toutes zones confondues, 170 fonctions techniques et 110 fonctions de pratique professionnelle en pénurie, dans les filières de la cuisine, de la mécanique, de l'électricité, etc.

À ce jour, comme l'indique la Cour des comptes, ce sont les seuls éléments d'objectivation de la pénurie qui sont à notre disposition. Nous attendons les bénéfices de la plateforme CEPAGE qui, parmi les éléments de pilotage qu'elle devra donner au gouvernement, intégrera la dimension relative à la mesure de la pénurie des enseignants. Je rappelle que le développement de CEPAGE est repris dans les priorités de développement de l'Entreprise publique des technologies nouvelles

de l'information et de la communication (ETNIC) et qu'un budget a été dégagé pour son développement lors de précédents conclaves budgétaires.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame la Ministre, j'aimerais réagir vis-à-vis des données que vous avez communiquées concernant la pénurie, spécifiquement sur les profils et les lieux de pénurie. Je n'ai pas entendu de chiffres relatifs au nombre de professeurs manquants. Quelle est la nature de l'évaluation?

Je vous entends souvent déplorer un manque de données chiffrées et nous dire que, «pour l'instant, il s'agit des chiffres dont on dispose». J'ai demandé à plusieurs reprises quelles sont les mesures que vous prenez pour avoir un meilleur contrôle de la situation, savoir où il est judicieux d'intervenir et connaître l'origine de la pénurie. Il y a un grand flou qui rend votre travail – mais aussi le nôtre – quasiment impossible. On est tous conscients de la problématique de la pénurie, mais, depuis que je suis ici, je n'ai pas encore reçu de véritables réponses à mes questions. Dois-je penser que vous préférez omettre de répondre aux interrogations du PTB?

Cela étant, je vous rejoins sur certaines mesures, comme celles relatives aux pools de remplacement ou au calcul de l'ancienneté. Ce sont des petits pas intéressants. Ces pools de remplacement seront-ils généralisés? Si j'ai bien compris, ils ne concernent actuellement que l'enseignement primaire, mais pas le secondaire qui essuie des pénuries et engage du personnel temporaire.

Concernant la revalorisation salariale pour ceux qui ont désormais un cursus de quatre ans d'études, n'oublions pas qu'une année supplémentaire d'étude représente une année de mois de salaire, soit une trentaine de milliers d'euros par an. Pour récupérer une telle somme, il faut seize ans de travail. La revalorisation de 5 % du barème 401 est une mesure compensatoire. On ne peut pas parler du plus gros cadeau jamais réalisé, même si on ne crache pas dessus.

En règle générale, nous connaissons le plus grand mouvement de protestation des professeurs observé depuis trente ans. Quelles leçons en tirez-vous, si ce n'est que vous n'écoutez pas? Vous consultez pour la forme, mais vous continuez dans le sens de vos mesures. Les professeurs demandent le contraire: plus d'argent pour l'enseignement, plus de collègues, des bâtiments pour travailler, des plus petites classes pour mieux accompagner les élèves. Vous ne faites rien vis-à-vis de ces demandes. On peut saluer certaines petites mesures, mais le plus gros du problème persiste. Par ailleurs, depuis au moins six mois, je vous demande, sans succès, comment faire en sorte que davantage de personnes s'inscrivent dans les hautes écoles pédagogiques.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, vous avez évoqué les métiers en pénurie cette année, que ce soit dans l'enseignement primaire ou dans l'enseignement secondaire. Cependant, cette photographie prise à un instant donné ne permettra pas d'améliorer le pilotage d'une réforme. Je pense qu'une

analyse comparative des chiffres de cette année et de ceux des années précédentes est nécessaire. Y a-t-il une aggravation ou une résorption de la pénurie pour chaque métier? Aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse.

Vous avez évoqué le fait que la plateforme CEPAGE allait intégrer une dimension relative à la pénurie. C'est très bien, mais CEPAGE n'objectivera pas les effets des mesures de lutte contre la pénurie. C'est un travail qui doit être effectué à un autre niveau. Il faut identifier ce qui est potentiellement de nature à augmenter la pénurie. Sur le terrain, nous entendons que de plus en plus d'enseignants veulent partir et nous constatons une baisse des inscriptions dans les filières formant les futurs enseignants. Il serait intéressant que votre cabinet ou l'administration analyse la situation de manière qualitative, afin que vous preniez par la suite les mesures nécessaires.

En tant que membres de l'opposition, nous estimons que les mesures prises pour lutter contre la pénurie sont insuffisantes, de même que le travail mené sur l'attractivité des filières pédagogiques. Vous prétendez le contraire, mais rien ne permet d'objectiver vos propos. Actuellement, il est difficile de comprendre la situation. Nous devrions nous-mêmes faire des calculs et comparer les chiffres des différentes années. Ce n'est pas notre travail. L'exécutif, c'est vous. L'administration travaille avec vous. C'est à vous d'effectuer ce travail analytique. Si vous ne le faites pas, nous risquons de nous retrouver confrontés à des pénuries encore plus importantes dans le futur. Vous devez oser l'objectivation et rectifier le tir si nécessaire.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, la lutte contre la pénurie d'enseignants représente un défi majeur. Soyons de bon compte: ce n'est pas nouveau, mais la situation s'est aggravée ces dernières années. Je suis étonné que vous n'évoquiez pas la question de la santé mentale des enseignants. Nous l'avons vu précédemment dans l'étude de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB): 35 % des enseignants ont signalé avoir eu des soucis de cet ordre. C'est un phénomène inquiétant qui doit nous préoccuper. Le risque est d'accentuer davantage la pression sur les enseignants qui ont le mérite de rester en classe et qui sont contraints de faire du bricolage pour boucher les trous. À terme, ils sont aussi susceptibles de rencontrer des problèmes de santé mentale, ce qui aggraverait encore plus la situation.

Vous parlez souvent de respect. C'est vrai: nous avons besoin de respect vis-à-vis des enseignants, de la part tant des enfants que des parents. Si nous voulons garder des enseignants dans les écoles et susciter des vocations, le monde politique et le gouvernement doivent eux aussi faire preuve d'un minimum de considération vis-à-vis du métier d'enseignant.

Certaines mesures que vous avez citées sont intéressantes, notamment celles relatives à la stabilisation – nous verrons ce que les CDIE donnent – ou aux titres requis. Nous sommes conscients qu'il y a des éléments positifs, mais nous pensons

que c'est insuffisant et qu'il faut aller plus loin. L'enseignant est attaché à un salaire – tout travail mérite un salaire correct –, ainsi qu'à des conditions de travail décentes. Nous n'avons pas parlé de la taille des classes, de la charge de travail, du matériel, des infrastructures, de la collaboration des enseignants, de toute une série d'éléments qui pèsent sur les enseignants et qui ne sont malheureusement pas pris en considération.

### **7.13 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Simplification administrative»**

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, il y a quelques mois, en réponse à la question d'un collègue, vous avez fait le point sur le chantier de simplification administrative, en rappelant votre objectif: «moins de paperasse et plus de temps pour la classe». Pouvez-vous faire le point sur l'avancement des mesures opérationnelles que vous aviez annoncées?

Vous avez notamment indiqué qu'un travail était en cours pour simplifier la communication entre l'Administration générale de l'enseignement (AGE), les directions et les membres du personnel, ainsi que pour alléger les circulaires et le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE). Où en sont concrètement ces trois chantiers? Quelles mesures ont-elles été activées sur le terrain et quelles sont les échéances à venir?

Vous avez également annoncé la mise en ligne du formulaire «*Simplifi&Vous*», destiné à permettre aux directions et aux enseignants de signaler les lourdeurs administratives. Ce formulaire est aujourd'hui opérationnel. Comment a-t-il été diffusé? Combien de signalements ont-ils été enregistrés jusqu'à présent? De quels profils proviennent-ils principalement: directions, secrétariats ou enseignants? Quels sont les principaux thèmes abordés? Comment ces signalements sont-ils traités et priorisés? Existe-t-il une méthode, des critères, un suivi et un retour vers les écoles?

Enfin, vous avez évoqué un vaste chantier de rationalisation des applications métiers. Puisqu'il existe aujourd'hui plus de 70 outils utilisés dans l'enseignement, votre objectif est d'en réduire fortement le nombre et d'établir progressivement une plateforme unique. J'ai récemment eu un échange avec des directions et des secrétaires de direction qui décrivent un univers invraisemblable d'applications multiples, parfois redondantes, imposant l'encodage et le réencodage de données similaires, connaissant des difficultés d'accès et une faible interopérabilité. Quel est aujourd'hui l'état des lieux? Ces difficultés sont-elles documentées et intégrées comme priorités? Quelles propositions émanant des acteurs de terrain sont-elles déjà identifiées? Quelles améliorations concrètes et rapides pour les écoles sont-elles envisagées?

Le défi est très concret: si le but est réellement de dégager du temps pour le travail pédagogique, c'est bien dans ces dimensions quotidiennes – communication,

circulaires, DAccE et outils numériques – que les écoles attendent des changements visibles. Or, les échanges que j’ai récemment eus avec la ministre Galant m’amènent à m’interroger sur la manière dont certaines difficultés de méthode et de management au sein de l’Entreprise des technologies numériques de l’information et de la communication (ETNIC) ont aujourd’hui des conséquences négatives sur l’avancement et l’efficacité des chantiers numériques, alors même que l’ETNIC est un acteur central de ces dossiers pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce contexte, comment vous assurez-vous que ces enjeux de gouvernance et de coordination ne freinent pas la mise en œuvre des simplifications attendues par les écoles? Quelles garanties apportez-vous aux acteurs de terrain quant à la concrétisation des améliorations annoncées?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, vous avez raison de rappeler l’ambition qui guide ce chantier depuis le début: «moins de paperasse, plus de temps pour la classe» n’est pas qu’un slogan. Cela se traduit par des mesures concrètes et par un calendrier clair pour les étapes encore à venir.

S’agissant de la simplification de la communication entre l’administration, les directions et les membres du personnel, un travail de fond a déjà été réalisé pour améliorer la lisibilité des informations transmises par le biais des circulaires afin de mieux cibler les destinataires et de standardiser les formats. Pour l’année scolaire 2024-2025, nous avons respecté notre engagement à ne pas publier plus de cent circulaires sur l’année et nous poursuivons nos efforts pour en faciliter la compréhension, notamment grâce à un code couleur. À cet effet, un outil est en cours de test pour pouvoir, au moyen de l’intelligence artificielle (IA), accéder plus facilement aux informations contenues dans les circulaires. Nous avons eu l’occasion d’en parler précédemment.

Pour le DAccE dans l’enseignement fondamental, les informations nous sont bien parvenues de la part des acteurs de terrain: à chaque fois que je rencontre les enseignants, ils me parlent du DAccE en précisant que l’outil est intéressant, mais qu’il existe de la marge pour le simplifier. Dès lors, ils ne me demandent pas de jeter le bébé avec l’eau du bain, mais bien de simplifier ce DAccE. Je sais bien qu’il y a des lourdeurs qui sont liées à l’encodage, aux redondances et à la charge administrative; la résolution de ces lourdeurs a été intégrée à la feuille de route du chantier portant sur la simplification administrative. Les adaptations sont programmées, certaines nécessitant des ajustements réglementaires, d’autres des évolutions des outils numériques. À ce sujet, les acteurs de terrain seront consultés très prochainement.

Le formulaire «*Simplifi&Vous*» est opérationnel depuis le 21 août 2025. Il a été diffusé par l’administration par l’intermédiaire des canaux institutionnels et il a fait l’objet d’une communication spécifique vers les directions et les équipes.

Actuellement, 412 signalements émanent majoritairement des enseignants qui représentent 75 % des contributions. Ce nombre confirme que l'outil répond à un besoin réel sur le terrain. Les principaux thèmes abordés sont la gestion des élèves, les aspects pédagogiques et la gestion des membres du personnel et de la carrière administrative. Ces signalements ne sont évidemment pas laissés sans suite. Ils font l'objet d'un traitement structuré par mon administration selon des critères de faisabilité, d'impact pour les écoles et de cohérence réglementaire. Ils alimenteront la feuille de route annuelle du chantier portant sur la simplification administrative.

Monsieur le Député, vous avez évoqué un point central: les applications métier. Le constat est partagé, car il existe aujourd'hui plus de 70 outils différents qui sont souvent peu interopérables, qui sont parfois redondants et qui génèrent une charge administrative importante pour les directions et les secrétariats.

À court terme, certaines améliorations ciblées sont prévues sur certains outils existants. À moyen terme, un chantier de rationalisation en profondeur est engagé avec un objectif tout à fait assumé, à savoir celui de réduire fortement le nombre d'applications et d'aller vers une plateforme plus intégrée à l'horizon 2028. Ce travail se fera naturellement en collaboration avec ma collègue chargée de la Simplification administrative et avec l'ETNIC.

J'ai chargé mon administration de procéder à la rédaction d'un cahier des charges afin de structurer les besoins que nous estimons prioritaires. Mme Linard mentionnait tout à l'heure la nécessité d'avoir des données sur la pénurie par le biais du projet CEPAGE. Ce projet constitue aussi un dossier prioritaire qui s'inscrit également dans ces réformes que nous devons mener en partenariat avec l'ETNIC.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je suis heureux d'entendre que vous prenez ce sujet à bras-le-corps. Il y va de la crédibilité de notre politique et de notre capacité à montrer au corps enseignant, aux secrétariats de direction et aux directions que nous sommes sérieux quand nous parlons de simplification administrative. Celle-ci mérite en soi d'être encouragée, mais nous savons aussi qu'elle libérerait toutes ces personnes pour des tâches plus authentiquement pédagogiques.

Je vous remercie d'accorder une grande importance aux retours d'information et aux signalements provenant des acteurs de terrain. Ceux-ci savent mieux que quiconque ce qui ne va pas; continuez à les écouter de manière structurée.

Enfin, même si l'ETNIC ne dépend pas directement de vous, il est important que vous mainteniez une pression de bon aloi sur la ministre Galant pour dégager des *quick wins*. Il faut que vous réalisiez des améliorations rapides, sans toutefois perdre de vue le plan à long terme. Il y a en effet tant à faire dans ce domaine! Imaginons si, d'un coup de baguette magique, une application venait à remplacer

les 70 applications qui fonctionnent ou dysfonctionnent parfois. Le gain serait considérable! Ce serait un gain de plusieurs heures par semaine pour les enseignants, les directions et les secrétariats de direction.

#### **7.14 Question de M. Alain Deneef, intitulée «*Trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans l'enseignement*»**

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, depuis que j'ai pris ma charge de député, j'ai découvert de nombreuses situations complexes concernant la prise en charge scolaire d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Nous avons d'ailleurs tous ici reçu récemment le courrier d'un parent particulièrement désespéré, qui vous avait préalablement interpellée et qui illustre, sans qu'il soit évidemment question de s'arrêter sur un cas individuel, les difficultés structurelles auxquelles certaines familles sont encore confrontées aujourd'hui.

J'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de vous interroger par des questions écrites sur la prise en charge des élèves avec TSA. Vos réponses ont permis de clarifier le cadre juridique et les dispositifs existants, mais elles ont également mis en lumière un élément particulièrement préoccupant: le manque de données consolidées permettant d'objectiver la situation, tant quant au nombre d'élèves concernés que pour les parcours, les interventions ou les besoins non satisfaits.

Vous indiquez en effet qu'en l'état actuel du système, les élèves avec TSA ne constituent pas une catégorie statistique spécifique dans l'enseignement, ce qui empêche un suivi précis des élèves concernés dans l'enseignement ordinaire et spécialisé, une vision consolidée des interventions des centres PMS et des pôles territoriaux et, enfin, une estimation fiable des besoins notamment de places ou de dispositifs adaptés.

Au-delà des données strictement scolaires, existe-t-il aujourd'hui des sources d'information complémentaires – par exemple le secteur associatif spécialisé, les services d'accompagnement ou des organismes de suivi du handicap – qui pourraient utilement alimenter une meilleure connaissance des besoins réels des enfants avec TSA en âge scolaire? Des collaborations ou des croisements de données sont-ils envisagés, dans le respect des cadres légaux bien évidemment, afin de sortir progressivement de cette forme d'angle mort dans le champ statistique?

Vous évoquez dans vos réponses écrites plusieurs évolutions attendues à l'horizon 2026-2027 comme la création d'un dispositif visant à recenser les enfants non scolarisés et à objectiver les causes de leur non-scolarisation, la poursuite des travaux du groupe de travail, dont le livrable est annoncé pour avril 2026, des ajustements autour des classes à visée inclusive ou le décroisement entre les enseignements ordinaire et spécialisé. Pouvez-vous faire aujourd'hui un point d'étape sur ces différents chantiers, sur leur état d'avancement, sur leur

articulation entre eux ainsi que sur la manière dont ils devraient se traduire concrètement pour les enfants, les familles et les équipes éducatives?

Enfin, au-delà des dispositifs et des cadres réglementaires, je souhaite souligner la dimension profondément humaine de ces situations. Comment veillez-vous à ce que les procédures, les délais et les exigences administratives ne prennent pas le pas sur l'intérêt supérieur de l'enfant et à ce que les familles, ainsi que les professionnels de terrain, se sentent soutenus, entendus et accompagnés dans un parcours qui est souvent long, éprouvant et complexe?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Votre question est très importante, Monsieur le Député. Plusieurs démarches en cours visent à structurer plus efficacement l'inclusion des élèves porteurs d'un TSA dans l'enseignement ordinaire et à répondre aux besoins des familles et des équipes éducatives. Nous sommes régulièrement interpellés sur la question.

Tout d'abord, il est prévu de constituer un groupe de travail consacré à l'inclusion des élèves porteurs d'un TSA dans l'enseignement ordinaire au sein du Conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques (CSEEBS). Une représentante du Service universitaire spécialisé pour personnes atteintes d'autisme (SUSA), un organisme spécialisé, y participera pour apporter son expertise. En parallèle, un travail est en cours pour articuler davantage l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire. Nous avons effectué des échanges avec CAP48 qui mène actuellement, en collaboration avec cinq universités, une étude pour mieux comprendre comment l'autisme évolue en Belgique. L'étude étant toujours en cours, les résultats ne sont pas encore connus.

Quant à l'actualisation de l'état des lieux de l'enseignement spécialisé, des données sont collectées, notamment sur le nombre limité de places disponibles. Cependant, en l'absence d'un dispositif systématique de signalement, il est encore difficile d'objectiver la proportion d'élèves non scolarisés ainsi que les causes de l'absence de scolarisation. Le groupe de travail aura pour tâche prioritaire de recueillir ces éléments pour mettre à jour l'état des lieux et finaliser le livrable, prévu pour le mois d'avril prochain. Une note d'orientation est aussi en cours de finalisation. Elle porte sur des pistes d'amélioration des classes à visée inclusive (CLAVI), un dispositif appelé à jouer un rôle croissant dans l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, dont ceux porteurs d'un TSA.

J'en viens à la situation évoquée dans le courrier récemment parvenu à plusieurs membres du Parlement. Les bilans établis à l'étranger posant un diagnostic de TSA ne précisent pas le type d'enseignement spécialisé adéquat correspondant. Or les TSA peuvent correspondre à différents types d'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans cette situation, des examens complémentaires par un centre PMS ou un organisme agréé sont indispensables pour déterminer le type d'enseignement le plus adapté à l'élève. Dans l'intérêt supérieur de

l'enfant, il est recommandé que ce dernier soit temporairement scolarisé dans l'enseignement ordinaire, avec des aménagements raisonnables, en attendant que soit identifié le type d'enseignement spécialisé adapté. Dans certains cas, il faut le souligner, les aménagements permettent de maintenir durablement l'élève dans l'enseignement ordinaire.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses dans une juxtaposition de dossiers qui, souvent, convoquent beaucoup de souffrances auprès des différents acteurs qui doivent traiter des TSA, ou auprès des familles qui ont malheureusement un enfant dans ces conditions. Je dois à cette question une de mes visites les plus émouvantes depuis que je suis en politique. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de m'occuper plus particulièrement de ce dossier.

La matière est complexe parce qu'elle est mouvante. Les causes qui expliquent le développement de l'autisme semblent évoluer. Il n'y a pas de vérité établie en la matière. Cela rend encore plus complexe la réponse que le monde de l'enseignement doit pouvoir y apporter. J'ai entendu certaines personnes dire qu'il fallait intégrer les enfants autistes dans l'enseignement ordinaire, et d'autres dire qu'il n'y avait pas d'autre solution que l'enseignement spécialisé. Il est vraisemblable qu'il n'y ait pas une réponse toute faite, puisque les cas d'autisme sont très différents les uns des autres.

En cette matière, il faut donc faire preuve d'humilité par rapport à la complexité, d'ouverture en écoutant tous les avis autorisés, et de volonté à porter ce dossier et à construire la réponse la meilleure pour les différents cas d'autisme qui se présentent. Je ne doute pas que ce soit votre volonté. Vous ne doutez pas non plus que ce soit mon désir de suivre particulièrement ce dossier dans les mois et années qui viennent.

***7.15 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Délais et procédures d'orientation vers l'enseignement spécialisé pour les enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) disposant d'un diagnostic étranger»***

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, j'ai été interpellé par la situation d'un enfant étranger porteur d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Il est arrivé en Belgique en 2021 et a été privé durant près de trois années d'une scolarisation adaptée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette situation découle notamment de l'impossibilité de reconnaître, même à titre provisoire, un diagnostic complet établi à l'étranger, pourtant conforme aux standards internationaux et dûment traduit. Elle est également due à l'obligation de recommencer l'intégralité de la procédure d'évaluation en Belgique avant toute orientation vers l'enseignement spécialisé. La procédure imposée a nécessité près d'un an et demi d'attente pour des consultations totalisant un peu plus d'une centaine de minutes, aboutissant aux mêmes conclusions que le diagnostic initial,

pour un coût important à charge des finances publiques, en l'occurrence pas loin de 6 000 euros. Durant ce délai, aucune scolarisation spécialisée n'a pu être assurée.

Quels sont les délais moyens actuels pour l'obtention d'un bilan pluridisciplinaire permettant l'orientation vers l'enseignement spécialisé pour les enfants présentant un TSA? Quelles mesures sont-elles envisagées pour réduire ces délais?

Prévoyez-vous l'instauration d'une procédure transitoire permettant l'inscription provisoire en enseignement spécialisé sur la base d'un diagnostic étranger, dans l'attente de sa confirmation en Belgique, afin d'éviter des ruptures prolongées de scolarisation? Comment évaluez-vous la pertinence et le coût des procédures systématiques d'un second diagnostic, lorsque celles-ci aboutissent aux mêmes conclusions que les bilans initiaux?

La possibilité de scolarisation temporaire en enseignement ordinaire, assortie d'aménagements raisonnables, est-elle réellement adaptée pour des enfants non verbaux présentant un TSA modéré, au regard des limites déjà constatées de l'enseignement inclusif en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, des adaptations du cadre réglementaire sont-elles à l'étude afin d'éviter que des enfants étrangers en situation de handicap subissent, *de facto*, une exclusion prolongée du système scolaire en raison de délais et de procédures administratives?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, la reconnaissance d'un diagnostic étranger ne constitue pas en soit un obstacle à l'orientation vers l'enseignement spécialisé. Dès lors qu'un diagnostic est disponible, les parents peuvent s'adresser directement à un centre PMS de leur choix ou à un centre agréé qui procédera à une analyse complémentaire du dossier. Sur cette base, une orientation vers l'enseignement spécialisé peut être proposée, et ce, sans devoir attendre plusieurs mois.

Il convient toutefois de rappeler qu'un diagnostic de TSA, même s'il est complet, ne suffit pas à déterminer le type d'enseignement spécialisé approprié, car le TSA peut relever de plusieurs types. Un bilan complémentaire est ainsi nécessaire pour garantir une orientation réellement adaptée, même si je comprends que c'est un point qui peut parfois s'avérer difficile pour les parents. Cela vaut aussi pour les élèves non verbaux qui présentent un TSA modéré; ils ne sont nullement exclus du système scolaire. Les centres PMS sont pleinement compétents pour proposer rapidement une orientation vers le type d'enseignement spécialisé le plus adéquat à leur situation.

Chaque année, il y a environ 400 dossiers qui sont fondés sur des diagnostics établis à l'étranger et qui sont traités par les centres PMS. Ces demandes ne concernent pas seulement des élèves porteurs d'un TSA, mais couvrent un large éventail

de troubles d'apprentissage et de situations de handicap. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la réforme des centres PMS actuellement en cours, dont la première lecture est attendue dans les prochaines semaines, j'ai souhaité reconnaître et valoriser explicitement cette mission d'analyse et d'orientation effectuée par ces derniers. L'objectif est de leur garantir les moyens humains nécessaires pour répondre efficacement à ces demandes. Vous savez également que nous avons déployé un budget de cinq millions d'euros pour la réforme de ces centres. Il y a ainsi, malgré les difficultés budgétaires auxquelles nous faisons face, une attention particulière portée au fait de dégager un budget pour mener à bien une telle réforme.

S'agissant des délais d'accès à un bilan pluridisciplinaire, il n'existe pas de données consolidées à ce jour, mais, lorsqu'une évaluation doit être réalisée en dehors de services des centres PMS, notamment par des pédopsychiatres, les délais peuvent être plus longs, comme c'est aussi le cas dans d'autres secteurs médicaux. Il s'agit ici d'un élément sur lequel nous ne pouvons pas agir, puisque ce sont des temps d'attente qui dépendent des cabinets de pédopsychiatrie. Il y a en effet une pression particulière dans le secteur de la santé mentale.

Cela dit, pour éviter toute déscolarisation prolongée, le recours temporaire à l'enseignement ordinaire avec des aménagements raisonnables reste une solution envisageable. Cependant, j'entends les limites que cela peut représenter pour certains élèves, notamment les élèves non verbaux. C'est pourquoi le projet de décret relatif à la procédure d'accès à l'enseignement spécialisé, déjà adopté en première lecture, prévoit une procédure d'orientation accélérée. Celle-ci est applicable lorsque les aménagements raisonnables s'avèrent insuffisants pour assurer à l'élève une scolarité de qualité. Cette procédure doit permettre aux centres PMS de procéder rapidement à une orientation sur la base d'un avis multidisciplinaire circonstancié. Je me réjouis que ce dossier soit soumis au Parlement très prochainement. Nous pourrions alors en discuter ensemble.

Enfin, un groupe de travail – dont j'ai déjà parlé – sur l'inclusion des élèves avec TSA en enseignement ordinaire, sera prochainement créé au sein du Conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques (CSEEB), pour mieux cerner les freins, les besoins et les leviers d'action pour une inclusion réussie.

En conclusion, le cadre actuel permet d'éviter des exclusions prolongées du système scolaire, à condition que les services compétents soient mobilisés sans tarder. Les réformes en cours, tant au niveau des centres PMS que de l'enseignement spécialisé, visent à renforcer l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques et à garantir leur droit à une scolarité adaptée dans des délais raisonnables.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, nous avons eu l'occasion de visiter quelques établissements scolaires et nous avons constaté les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain.

Nous avons notamment constaté la souffrance d'un enfant qui n'était manifestement pas à sa place et qui montrait à quel point il est difficile pour un enfant à besoins spécifiques d'évoluer dans un environnement inadapté. La situation est également difficile pour les enseignants, qui ne sont pas assez outillés pour faire face à ce type de cas. La situation se complique encore lorsque plusieurs enfants à besoins spécifiques sont présents dans la même classe, comme nous l'avons vu dans certaines écoles de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous insistons sur les délais d'attente, parce qu'ils sont trop importants. Il y a une perte de temps pour la prise en charge et il faut aussi faire accepter le diagnostic aux parents. Ces derniers sont parfois dans le déni pendant un certain temps, ce qui est tout à fait légitime. Ensuite, une fois les parents convaincus, les procédures administratives et médicales prennent beaucoup de temps. Il faudrait essayer de les réduire. Il est important d'orienter les enfants vers l'enseignement le plus adapté le plus rapidement possible. Un autre problème est le manque de places disponibles dans l'enseignement spécialisé.

Enfin, tous les acteurs de terrain s'étonnent de la multiplication des cas de TSA chez les plus jeunes enfants. Cette explosion des cas reste sans explication. Nous voudrions qu'une étude soit réalisée à ce sujet afin d'évaluer le nombre de cas, mais aussi les raisons de leur augmentation.

### ***7.16 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Rôle de l'école devant l'état préoccupant de la santé mentale des jeunes»***

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Avant de développer ma question orale, je me permets une petite incise organisationnelle. En juillet 2024, la Conférence des présidents s'était accordée sur le fait que nos réunions de commission des lundis ne devaient pas dépasser 18h30, afin de permettre à toutes et tous d'avoir une vie en dehors de leur travail. Je remarque que bon nombre de députés ont déjà quitté la salle alors qu'il reste quelques questions à l'ordre du jour. Nous devrions, pour le bon déroulement de nos travaux, réexaminer l'idée de répartir nos commissions sur le lundi et le mardi.

À présent, j'en viens à ma question.

À la fin du mois de novembre dernier, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) a publié son rapport annuel dont le fil rouge était la situation dramatique de la santé mentale des jeunes. Dans ce rapport, le DGDE évoque même un phénomène d'épidémie de santé mentale, tant l'ensemble des voyants sont au rouge: tentatives de suicides, troubles anxieux, dépressifs ou souffrances psychiques, sentiment de solitude particulièrement prégnant chez ces jeunes. C'était déjà le constat dramatique que nous avons tiré à l'issue des auditions menées au sein de notre Parlement et que nous avons consigné dans notre rapport à l'issue de la pandémie. Il faut dire que la crise sanitaire a joué un rôle important dans la situation actuelle.

C'est par ailleurs ce dont témoigne un nombre dramatique de rapports depuis plusieurs années: avant le rapport du DGDE, c'était Amnesty International qui le rappelait en octobre, autour de la problématique des réseaux sociaux et de leur impact en matière de santé mentale. Dernièrement, un assureur belge a publié le résultat d'un sondage très préoccupant, dont je retiendrai que le phénomène de harcèlement représente une source majeure de stress pour les enfants, loin devant la pression des résultats scolaires ou des difficultés familiales. En octobre toujours, c'est le SPF Santé qui a souligné que le sentiment d'isolement des jeunes est spécifiquement aggravé par les situations de précarité – je comprends dès lors l'importance que prend l'école à ce sujet.

Si la problématique touche à l'ensemble des matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école joue ici un rôle déterminant, à la fois dans la prévention, dans l'identification et dans l'accompagnement à apporter à ces jeunes en souffrance. C'est tout à la fois le lieu privilégié pour construire et entretenir le lien social avec les pairs et avec l'adulte. C'est également un lieu privilégié pour apprendre et développer le vivre ensemble et lutter contre les violences. C'est aussi un relais efficace pour «déposer» un mal-être ou faire part de ses problèmes au plus tôt. La pédopsychiatre Sophie Maes a précisé au micro de la RTBF qu'«aujourd'hui, l'environnement scolaire tend plus à marginaliser qu'à permettre une progression. Et si le jeune est dans un environnement où il y a du harcèlement, la moindre faiblesse peut se retourner contre lui.»

Face à cela, il est plus qu'urgent de prendre le problème de front et d'entamer un chantier ambitieux et efficace en matière de soutien et de prévention à l'attention des plus jeunes. Pourtant, le gouvernement, jusqu'ici, avance peu. Il peine à trouver un cap sur les matières liées à la jeunesse ou aux phénomènes de harcèlement et de violence à l'école. Par ailleurs, certains dispositifs entrés en vigueur lors de la précédente législature sont toujours gelés alors qu'ils représenteraient un outil efficace de détection et d'accompagnement. Je pense ici au décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves qui aurait dû s'appliquer depuis le mois d'août dernier.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les différents chantiers entrepris par votre cabinet concernant la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires? Quels contacts entretenez-vous avec le secteur de la santé mentale pour piloter cette prévention et cet accompagnement au sein des établissements? Quels contacts entretenez-vous avec vos collègues du gouvernement sur le sujet de la santé mentale, par exemple dans le cadre de la stratégie «Jeunesse» qui sera présentée demain en commission de la Jeunesse? Quels sont vos contacts avec le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke? Enfin, pouvez-vous faire le point sur le déploiement du dispositif relatif à la prévention du décrochage scolaire? Le calendrier poursuivi connaît-il des ajustements?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Dans la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires, un travail de fond a été mené pour redéfinir les conditions permettant aux écoles de déployer une action structurée, cohérente et durable en faveur du climat scolaire et du bien-être des élèves. Plus de deux millions d'euros par an ont été dégagés de manière structurelle pour soutenir les écoles et concrétiser les réponses nécessaires. Les établissements peuvent également bénéficier de l'accompagnement d'un opérateur agréé dans le cadre du programme-cadre, dont la prochaine vague a été annoncée par une circulaire publiée en novembre dernier.

Dans ce cadre, l'Observatoire du climat scolaire associe systématiquement tous les opérateurs concernés. Il est intervenu au sein des plateformes intersectorielles enseignement-aide à la jeunesse pour présenter la nouvelle vague du programme-cadre et susciter l'intérêt des écoles et des opérateurs. Ces plateformes intègrent d'ailleurs des opérateurs de la santé mentale. De manière complémentaire, les acteurs des services de promotion de la santé à l'école (PSE), les centres PMS et l'accueil temps libre (ATL) sont toujours conviés aux événements organisés par l'Observatoire.

Ces espaces de concertation ont aussi permis de présenter l'action des psychologues de première ligne, qui sont issus de différents réseaux de santé mentale, en lien avec les centres PMS, ainsi que l'offre de services destinée aux écoles. Plusieurs projets consacrés au bien-être et à la santé mentale des jeunes y sont développés, notamment en Hainaut, avec la réalisation d'une brochure destinée aux enseignants, et en province de Liège, avec le projet NOMAD, qui est consacré au bien-être des jeunes et des familles.

En complément, des référentiels en intersectorialité ont été mis en œuvre et un répertoire des personnes-ressources a été rédigé pour soutenir les acteurs de terrain. Le projet «Jeunes à la croisée des secteurs», lancé durant la précédente législature, rassemble l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), l'aide à la jeunesse, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et l'enseignement. Ce projet vise à renforcer la réponse en santé mentale pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

S'agissant de la prévention du décrochage scolaire, une attention particulière est portée à la mise en œuvre du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves, pour qu'elle tienne compte des réalités du terrain et permette une pleine effectivité des mécanismes de suivi du décrochage scolaire dès la rentrée prochaine, le travail se poursuivant tel qu'envisagé par le décret initial.

Par ailleurs, un premier déploiement de l'application informatique, comprenant les fonctionnalités de base, est prévu pour les écoles fondamentales pour la rentrée

scolaire 2026-2027, d'autres fonctionnalités devant encore être développées ultérieurement.

Conformément au décret du 16 mai 2024, les agents des équipes mobiles d'accompagnement (EMA) de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) exercent diverses missions destinées aux écoles, aux internats et aux homes d'accueil pour prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Leur accompagnement s'organise à deux niveaux. D'une part, un accompagnement individuel de l'élève peut être mis en œuvre quand la situation le requiert et après un deuxième signalement auprès du Service du droit à l'instruction (SDI). Les agents peuvent élaborer un plan d'accrochage scolaire fondé sur une concertation entre la famille, l'élève et les opérateurs scolaires pour définir les besoins et les objectifs visant à rétablir une scolarité régulière. Cette intervention se fait avec l'accord de la direction ou du pouvoir organisateur. Voilà ce qu'il en est pour la première partie, c'est-à-dire l'accompagnement individuel.

D'autre part, depuis la rentrée 2024-2025, un accompagnement collectif, et non plus individuel, est assuré auprès des établissements qui présentent un taux élevé d'absentéisme. Nous devons élaborer un dispositif d'ajustement. Cet accompagnement vise à soutenir les équipes éducatives dans la mise en œuvre du suivi de l'absentéisme et du décrochage scolaire, ainsi qu'à appuyer les établissements dans la conception et l'instauration de dispositifs d'accrochage scolaire adaptés aux besoins de leurs élèves.

Je voudrais conclure en soulignant que les travaux consacrés au climat scolaire et au bien-être à l'école se poursuivent sans interruption. Comme vous le savez, cela se fait conformément à notre feuille de route gouvernementale.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, nous ne partons pas de rien dans la lutte contre le décrochage scolaire. Toutefois, en écoutant différents témoignages, je constate que les nombreux problèmes de santé mentale n'ont pas trouvé de solutions. Nous devons miser davantage sur la prévention et prévoir des outils qui permettent aux jeunes de reprendre pied.

Je ne dis pas que vous êtes la seule ministre responsable qui doit s'emparer de la question. Je ne dis pas non plus que la Fédération Wallonie-Bruxelles est le seul niveau de pouvoir qui doit prendre des mesures. Aujourd'hui, je constate cependant que les outils que notre entité pouvait mettre en œuvre n'ont pas été assez développés; le travail n'a pas été suffisamment mené de manière transversale pour répondre aux défis. Les suicides parmi les jeunes prennent une ampleur préoccupante. Je vous invite dès lors à aller plus loin que ce qui existe déjà. Il manque des outils pour évaluer les mesures existantes; il faut renforcer les dispositifs de prévention et le financement de certains outils.

Quand vous avez évoqué vos contacts avec vos collègues du gouvernement ou avec vos homologues des autres niveaux de pouvoir, vous avez simplement parlé

de la plateforme liée à l'enfance. Votre gouvernement doit aller plus loin et tirer profit des doubles casquettes ministérielles pour créer plus de transversalités.

Votre gouvernement a fait le choix de travailler d'abord sur l'enseignement fondamental, alors que les problèmes de santé mentale sont encore plus prégnants chez les élèves de l'enseignement secondaire. C'est par ce niveau d'enseignement qu'il aurait fallu commencer. Je vous invite à revoir la procédure de suivi et de déploiement des dispositifs de lutte contre les problèmes de santé mentale. Certes, les équipes mobiles peuvent intervenir sur le terrain, mais notre entité ne fait pas encore assez: la situation est plus grave encore qu'il y a quelques années à peine.

Vous n'êtes pas la seule ministre à devoir agir; tout votre gouvernement devrait se saisir de la question. Toujours est-il que l'école est un lieu fondamental que fréquentent tous les jeunes. Il faut tirer profit de ce lieu pour agir.

## 8 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de M. Charles Gardier, intitulée «Organisation des repas chauds dans nos écoles», de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Évaluation financière et scénarios de mise en œuvre d'un barème intermédiaire "401" pour les membres du personnel enseignant relevant de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE)», de Mme Mathilde Vandorpe, intitulées «Statut enseignant: échanges avec la Flandre?», «Recherche de stage», «Nomination des coordinateurs des pôles territoriaux» et «Transport scolaire», et de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Passage d'une disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) partielle à une DPPR complète», sont retirées.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de Mme Éliane Tillieux, intitulées «Fin du système transitoire pour les intégrations permanentes totales» et «Quelle révolution numérique pour l'école?», et de M. Loïc Jacob, intitulées «Suivi enseignement spécialisé de type 5» et «Intelligence artificielle (IA) et enseignement», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h35.*